

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022 : DELIBERATION N° 139

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-DEUX NOVEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - ~~Brigitte RASSCHAERT~~ - ~~Nino CHIES~~ - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - ~~Marc DANNEELS~~ - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - ~~Christelle DOS SANTOS~~ - ~~Jean-Pierre COULON~~ - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - ~~Rémy PAUVROS~~ - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLEY

EXCUSÉ(E)S:

Angelina MICHAUX

ABSENT(E)S:

Nino CHIES - Marc DANNEELS

SECRETAIRE DE SÉANCE : Naguib REFFAS

OBJET : Modification du Règlement des études du Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment et notamment les articles :

- L.2122-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal qui prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2122-21 1° relatif au pouvoir du conseil municipal sur la conservation et l'administration des propriétés de la commune,

Vu l'arrêté du ministre de la Culture en date 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et notamment son article 1 et 2 relatifs à l'élaboration d'un projet d'établissement présentant les choix pédagogiques, artistiques et culturels,

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre signé le 29 janvier 2001,

Vu le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse de Mars 2004,

Vu le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique d'Avril 2008,

Vu schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre de juillet 2005,

Vu la délibération n° 91 du 20 juin 2014 relative à l'adoption du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal Marie Alexandre Guénin

Vu le règlement des études du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin validé en 2014,

Vu le projet de modification du règlement intérieur du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 8 novembre 2022,

Considérant que le Conservatoire Marie-Alexandre Guénin propose des formations diplômantes ou non et a pour principale vocation, l'accès au plus grand nombre, par la pratique, au plaisir de l'expression artistique,

Que la formation s'articule autour de pratiques individuelles et collectives et de l'activité de formation et culture musicale,

Que des activités annexes sous forme de stages, de master-classes, de séances d'improvisation peuvent s'adjoindre à la formation initiale,

Considérant qu'en 2017 l'établissement s'est doté d'un nouvel équipement qui permet aujourd'hui de proposer l'enseignement de la danse grâce à 2 studios d'environ 200 m² chacun,

Que le conservatoire est le seul établissement d'enseignement artistique classé par le ministère de la culture au sud de Lille à proposer l'enseignement de la musique et de la danse,

Considérant qu'il a été créé un « département Théâtre » au sein du conservatoire,

Considérant qu'il est requis par l'arrêté du ministère de la Culture susvisé un projet d'établissement présentant les choix pédagogiques, artistiques et culturels de l'établissement ainsi que le plan pluriannuel permettant leur réalisation,

Que ce projet d'établissement permet de définir les missions du Conservatoire ainsi que ses modalités de fonctionnement interne et externe,

Que ce document fixe également les objectifs généraux pour l'équipe enseignante.

Que par conséquent, suite à la création d'un « département Théâtre » au sein du conservatoire de Maubeuge il convient de faire évoluer le règlement des études de l'établissement,

Que subséquemment il est proposé au conseil municipal un nouveau projet de règlement des études,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,


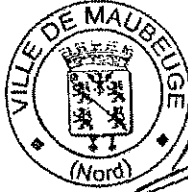
- Adopte le nouveau règlement des études du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

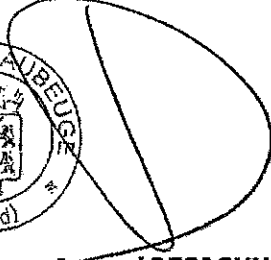

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 059-215903923-20221122-D139_2022-DE

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
Marie-Alexandre GUÉNIN

DE

MAUBEUGE

Règlement des Études

Lors de l'inscription au conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). Chaque élève majeur ou parent reçoit un exemplaire du règlement des études au moment de la première inscription. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Introduction

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence ». *Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique, Théâtre -2001-*

Le C.R.C. de Maubeuge est un lieu de vie musicale où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer, partager. Le présent document a pour fonction de décrire les objectifs et les modalités selon lesquelles les formations proposées sont mises en place.

Le règlement des études est avant tout un outil de travail. Il se veut d'une manière concrète et suffisamment détaillée, le prolongement du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, texte de référence diffusé par le ministère de la culture en 2008. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fil du temps en fonction des réflexions et analyses menées par le conseil pédagogique de l'établissement.

Organisation Pédagogique Générale

Le C.R.C. de Maubeuge propose deux programmes d'enseignement entre lesquels il existe des passerelles permettant à tout moment de s'orienter de l'un à l'autre, en fonction d'objectifs personnels identifiés et après concertation avec l'équipe pédagogique :

Parcours diplômants

Parcours non diplômants

Les parcours diplômants sont organisés en trois cycles d'études qui conduisent à l'obtention du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.), reconnu nationalement.

Ces trois périodes de formation peuvent être précédées ou non d'un temps d'éveil et suivies d'un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).

Le C.R.C. de Maubeuge ne dispense pas les enseignements contenus dans ce dernier, seul les Conservatoires à Rayonnement Départemental et les Conservatoires à Rayonnement Régional sont habilités à les mettre en place.

En parallèle des parcours diplômants, des activités sont proposées en direction des adolescents et des adultes sous la forme d'ateliers ou de parcours adultes. Les particularités de ce type de formation induisent une spécificité dans son évaluation et ne donnent pas lieu à l'obtention d'un diplôme.

Un enfant apprenant à jouer d'un instrument peut débiter l'apprentissage d'un second à plusieurs conditions :

- absence d'incompatibilité technique entre les deux instruments,
- capacité à supporter la charge supplémentaire de travail (estimation réalisée par les professeurs et la direction),
- un seul instrument polyphonique sur les deux. (Si le premier instrument est polyphonique, le second sera obligatoirement un instrument d'orchestre).

LES DISCIPLINES PROPOSÉES

- Les Bois :** Flûte à bec
Flûte Traversière
Hautbois
Clarinette
Basson
Saxophone
- Les Cuivres :** Trompette, Cornet, Bugle
Cor
Trombone
Tuba
- Les Cordes :** Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse
- Instruments Polyphoniques :** Guitare
Harpe
Accordéon
Piano
Percussions (Claviers)
Batterie
- Classe de Chant :** Art lyrique

Formation et Culture Musicale : Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3, Adultes

Les pratiques collectives :

Les ensembles dirigés:

Chorale d'Enfants
Ensemble Lyrique
Ensemble de Flûtes Traversières
Ensemble de Saxophones
Ensemble de Cuivres
Ensemble de Cordes
Ensemble de Guitares
Ensemble de Harpes
Orchestre Symphonique

Les ensembles non dirigés :

Musique de chambre
Ensembles à géométrie variable

L'ÉVEIL

Dès l'âge de cinq ans, les enfants peuvent participer de façon hebdomadaire à une séance d'éveil musical. Les activités sensorielles, corporelles et vocales qui s'y déroulent, privilégient le développement de la sensibilité du jeune enfant.

Elles ont aussi pour but d'aiguiser sa curiosité, de favoriser l'acquisition d'un vocabulaire adapté, de former le plus tôt possible son oreille et de développer son imaginaire.

Tout au long de cette phase d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée et la notion de jeu omniprésente. La finalité de l'éveil est de favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

L'évaluation pour cette activité n'est pas formalisée.

LA DECOUVERTE INSTRUMENTALE

Les enfants inscrits en deuxième année d'éveil bénéficieront d'un parcours de découverte instrumentale. Tout au long de l'année, par petits groupes de deux ou trois, ils se familiariseront avec plusieurs instruments issus des différentes familles d'instruments.

Les séances sont encadrées par un professeur spécialiste de l'instrument. Elles s'articulent autour de l'expérimentation pratique, de moments d'écoute, de période de jeu collectif...

Cette activité n'est pas un enseignement ni même un pré-enseignement mais bel et bien un temps donné à l'enfant pour que son choix d'orientation futur soit fondé sur une expérience vécue.

Chaque période de découverte d'un nouvel instrument s'achèvera par une synthèse réalisée par le professeur en présence de l'élève et permettra d'étayer le choix de ce dernier en fin d'année scolaire.

L'entrée en premier cycle d'étude instrumentale est généralement précédé d'une ou deux années d'initiation. Cette décision fait l'objet d'une concertation entre le professeur d'instrument, le professeur de formation musicale et la direction de l'établissement.

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire.

Le cursus au conservatoire comprend un ensemble de disciplines indissociables : **discipline instrumentale, formation musicale, pratiques collectives.**

Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire.

Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin des différents cycles.

La part occupée par le contrôle continu est majoritaire en premier cycle. Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études. Ce document vise à faire la synthèse notamment de l'assiduité, du comportement en cours, de la qualité du travail fourni et des objectifs atteints. Ces éléments sont mis à disposition du jury externe le jour de l'examen si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire, deux bulletins seront adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des présences pour la période considérée y figurera.

LE CYCLE 1

Les objectifs principaux de ce cycle sont :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition de premiers repères culturels

Ce cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation Du Cycle	Degrés	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix et/ou en fonction de l'instrument		
				Chorale	Musique De Chambre	Orchestre
	1.1	20 min.	1 h.	1 h.		1h30 min.
	1.2					
	1.3	30 min.				
	1.4				45 min.	

Un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres de styles et d'époques différents, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de premier cycle. L'œuvre imposée sera donnée au candidat six semaines avant l'audition ; l'œuvre libre sera travaillée au cours du trimestre précédent l'audition.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière.

LE CYCLE 2

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Les objectifs principaux de ce cycle sont :

- L'appropriation du langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés
- L'acquisition des bases de la pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance

Ce cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année.

Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation Du Cycle	Degrés	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix ou en fonction de l'instrument		
				Chorale	Musique De Chambre	Orchestre
2.1	45 min.	1 h.		1 h.	1h.30 min.	
2.2						
2.3						
2.4						

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consigné et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée six semaines au moins avant l'audition et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos) en plus de l'activité de musique de chambre.
- Un examen de formation et culture musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin de cycle 2**. Ce brevet donne également accès à l'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisé ou proposer une réorientation vers une autre filière.

LE CYCLE 3

A l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
 - Une « formation continuée ou complémentaire »
- Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur**

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le **Certificat d'Études Musicales (CEM)** prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Les objectifs principaux de ce cycle sont :

- Approfondir des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs
- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur

Organisation Du Cycle	Disciplines indissociables			
	Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire culture musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix ou en fonction de l'instrument	
			Musique De Chambre	Orchestre
	45 min.	1h.30 min.	1h.	1h.30 min.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année les élèves sont tenus de se présenter en public.

La formation continuée ou complémentaire

Cette orientation s'adresse aux élèves qui ne souhaitent pas, ou ne possèdent pas les acquis nécessaires, pour suivre un cycle complet et prétendre à l'obtention du C.E.M.

Durée : d'une à trois années selon le projet.

Les enseignements qui y sont dispensés ont pour but d'accompagner, sur une ou plusieurs années, un projet artistique défini. Ce dernier donnera matière à une contractualisation entre l'élève, le professeur référent et l'établissement. L'évaluation devient de fait spécifique et n'a de sens que comme indicateur de l'état d'avancement du projet.

La durée d'enseignement prévue est de trente minutes par semaine.

Il existe des passerelles entre ces différentes orientations. Il est tout à fait envisageable de passer de l'une à l'autre en fonction de l'évolution du projet.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

« Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage ».

La Musique de Chambre

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la musique de chambre permet l'interprétation d'un répertoire très vaste par un effectif instrumental restreint et non dirigé : duo, trio, quatuor, quintette...

Ces rencontres entre des élèves de classes instrumentales différentes, représentent les fondements de leur pratique future.

Elle permet :

- L'apprentissage de la double responsabilité, collective (implication dans le groupe) et individuelle (chacun est responsable de sa partie),
- La découverte des familles d'instruments par le métissage en roulement des ensembles,
- Le développement de l'écoute des autres et la réactivité,
- L'approfondissement de la notion d'interprétation,
- L'analyse et l'autocritique : savoir entendre ce qui est correct et ce qui peut être amélioré,
- L'épanouissement et le développement de l'autonomie en fonction de l'âge et du niveau,
- Le partage et le tissage de liens humains forts et enrichissants.

Les Ensembles, Les Orchestres

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la pratique d'ensemble développe les qualités de jeu, d'écoute et de responsabilité au sein d'un groupe.

L'assiduité aux séances de travail et aux concerts des ensembles ou orchestres proposés par le conservatoire valide la partie consacrée aux pratiques collectives de chaque cycle.

Stages ou Ateliers

Au cours de l'année, le conservatoire peut proposer des stages ou ateliers. Ils sont organisés en fonction de ses partenariats avec d'autres établissements et des orientations définies par le conseil pédagogique.

Les ateliers et stages sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et le parcours artistique accompli. Cependant, afin que chacun profite pleinement de l'activité proposée, il est envisageable qu'un nombre limité de place soit établi.

Comme il est stipulé précédemment, toute activité suivie au sein du conservatoire est mentionnée dans le dossier de l'élève et participe de l'évaluation dans le cadre du contrôle continu.

Parcours Adultes

Ce parcours s'adresse à toute personne motivée qui souhaite débiter une pratique artistique ou la reprendre après une période d'interruption plus ou moins longue.

La définition au préalable d'un projet personnel doit être établie. La durée nécessaire à sa réalisation sera déterminée. Dans tous les cas, la première année restera déterminante à la poursuite ou à l'interruption de la formation au sein du conservatoire.

Cette évaluation en fin de première année peut se dérouler devant un jury constitué du conseil pédagogique et du professeur référent ou devant un public lors d'une audition. S'il est admis à poursuivre, l'élève bénéficiera alors d'un cycle de quatre ans de formation. Selon le niveau atteint et en accord avec le professeur, il est possible d'envisager la présentation à un examen de fin de cycle. Les élèves qui ne souhaitent pas se présenter à cet examen renoncent à toute possibilité de poursuivre leurs études au sein de l'établissement.

Dans ce parcours :

- L'enseignement dispensé en formation musicale s'adapte aux besoins formulés ; il doit être considéré comme un accompagnement ayant pour but la réussite du projet personnel.
- La pratique collective, qu'il s'agisse de musique de chambre ou d'orchestre, s'inscrit de fait dans les objectifs poursuivis. Selon le niveau, le projet et l'instrument pratiqué, l'une ou l'autre de ces deux activités peut-être privilégiée.

Organisation Du Parcours	Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire formation musicale obligatoire pour les adultes débutants	Durée pratique collective (La périodicité et le choix sont fonction des projets et des disponibilités)		
	30 min. selon le niveau et les places disponibles	1h.	Musique De Chambre	Orchestre	Ensemble Lyrique
		1h.	1h.30min.	En fonction du projet	

Hors Cycle

Seul un élève ayant obtenu une attestation de fin de premier cycle peut y prétendre.

L'élève inscrit dans ce type de formation est tenu d'élaborer un projet artistique qu'il mènera à bien durant les trois ou quatre années accordées. Cependant, dans l'optique de favoriser son intégration dans la pratique artistique en amateur, une participation aux activités de pratiques collectives du C.R.C. sera exigée.

Des passerelles existent entre le second cycle diplômant et le Hors cycle. Chaque élève peut les utiliser sous couvert d'une motivation suffisante.

L'évaluation prendra la forme d'une prestation publique chaque année.

Ville de Maubeuge

Conservatoire à Rayonnement Communal Musique, Danse, Art- dramatique

Marie-Alexandre GUENIN

Règlement des Études



MARIE-ALEXANDRE GUÉNIN
MUSIQUE • DANSE • ART DRAMATIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	P. 4
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	P. 8
• Schéma des études	P. 8
• Disciplines enseignées	P. 9
• Éveil, initiation	P. 10
• Schéma des études musicales	P. 11
• Spécialités Musique	P. 12
• Schéma des études chorégraphiques	P. 17
• Spécialité Danse	P. 18
• Schéma des études Théâtre – Art dramatique	P. 23
• Spécialité Théâtre	P. 24
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE		
• Cursus spécifiques	P. 27
1. Chant lyrique	P. 27
2. Culture musicale	P. 31
3. Jazz	P. 32
4. Musiques actuelles	P. 36
5. Informatique musicale	P. 40
6. Musique de chambre	P. 41
7. Accueil des personnes en situation de handicap	P. 42
• Les Classes CHAM, CHAD, CHAT	P. 43
• Le « Hors cursus » ou Parcours libre	P. 44

INTRODUCTION

Le Conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN de Maubeuge est un service de la collectivité territoriale au service de la population. Il propose à la population un enseignement de qualité selon des règles régies conjointement par les Schémas Pédagogiques Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) ainsi que la charte de l'enseignement spécialisée en danse, musique et théâtre. Il a pour mission d'enseigner un art musical, chorégraphique et ou théâtral selon les appétences de chacun dans une concorde visant le bien-être et l'émancipation de tous. À cette fin, il importe que chaque artiste veille au respect des règles éditées dont la signature de tout dossier d'inscription vaut pour acceptation du présent règlement.

Le directeur du conservatoire s'appuie sur l'équipe pédagogique afin d'organiser les études musicales, chorégraphiques et théâtrales dans le cadre défini par les politiques territoriales et nationales.

Le conservatoire se veut novateur en matière de proposition, c'est pourquoi chaque citoyen pourra, quelle que soit sa condition, intégrer ses rangs. Un référent « handicap », assisté d'un psychologue spécialisé, saura aider chaque élève dans sa pratique artistique. Tout comme, chaque élève inscrit pourra tutoyer les métiers des arts scéniques ainsi que l'informatique musicale.

Ainsi, par l'apprentissage de la musique, la danse, le théâtre, les musiques actuelles, et par le biais d'un enseignement spécifique dispensé au sein de notre établissement, chaque enfant, adolescent ou adulte pourra s'épanouir et se construire pour une meilleure intégration dans notre société au contact des arts.

Jérôme Arboucalot,
Directeur

Ce règlement des études se vaudra libre d'accès sur le site : « <https://ville-maubeuge.fr/le-conservatoire-marie-alexandre-guenin/> » et consultable sur simple demande au conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement la danse (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (2008)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre (2005)

Extrait de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)

« *L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence* ».

RAPPEL

L'inscription au conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN vaut pour acceptation du règlement intérieur et du présent règlement des études de l'établissement.

INFORMATIONS

Engagement

L'inscription au conservatoire se veut libre de choix, cependant elle implique un engagement de chaque élève en termes d'assiduité, de travail personnel régulier et d'écoute des conseils pédagogiques prodigués par le corps enseignant.

En cas d'absence, l'élève devra se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Chaque inscription est recevable pour une année scolaire. Toute poursuite est soumise à la validation de la direction sur les conseils des enseignants.

Guide pratique à destination des parents

Comment travailler l'instrument avec son enfant : petit guide en sept points

Vous êtes parent d'un enfant qui débute l'apprentissage d'un instrument et vous vous demandez comment faire pour l'accompagner à la maison ? Voici notre feuille de route en sept conseils, à pratiquer sans modération.

Vous vous souvenez encore de la grande solitude ressentie au début de l'année, lorsque le professeur d'instrument de votre enfant vous a conseillé de « *travailler l'instrument avec votre enfant à la maison* » ?

Comment dire... le trombone n'est pas votre tasse de thé, et la notion de solmisation ne vous laisse qu'un vague souvenir. Et puis quoi encore, à neuf ans il peut bien répéter ses double-croches tout seul, quand même...

Détrompez-vous. De même que, quand il était tout petit, vous lui avez fait découvrir *Pierre et le loup* ou *Le Carnaval des animaux*, c'est grâce à vous que sa passion pour la musique pourra durer. Musicien ou pas, vous savez que l'apprentissage de la musique demande du temps, et passe par de nombreux obstacles qui peuvent vite décourager votre enfant.

Si votre petit musicien est en confiance avec son professeur, c'est à vous d'assurer la suite. La première chose à faire, c'est de créer un cadre motivant à la maison. « *Votre enfant n'est pas né musicien, il le devient par son éducation* », explique **Robert Cutietta**, auteur de l'ouvrage *Raising musical kids* (Eduquer les enfants musiciens). « *Les enfants apprécient les domaines qu'affectionnent leurs parents. Si la musique fait partie de votre vie et que vous lui accordez de l'attention, votre enfant la valorisera aussi* ».

Il arrive souvent que lorsque l'enfant commence à jouer d'un instrument, il soit attiré par la nouveauté et se mette volontiers à répéter ses exercices à la maison. Mais cet enthousiasme faiblit au fur et à mesure qu'une routine s'installe et que les difficultés se multiplient. C'est là que vous pouvez jouer un rôle très important : en instaurant une régularité et en lui faisant comprendre que travailler son instrument passe par les étapes difficiles pour arriver à un résultat, un équilibre délicat entre l'effort nécessaire à fournir et le plaisir de s'écouter jouer un morceau. Plus facile à dire qu'à faire ?

Voici comment prendre le taureau par les cornes, en sept conseils :

1. Instaurez la régularité

Si votre emploi du temps le permet, réservez à l'instrument une petite demi-heure en fin de journée, dans la mesure du possible tous les jours. Cela dit, restez à l'écoute de votre enfant : la musique peut trouver sa place juste après l'école, ou parfois au début de la journée, comme en témoignent certains parents. Plus l'enfant est jeune, plus vous aurez besoin d'adapter la durée de la séance musicale. Ne soyez pas rigide : ce créneau doit être un moment partagé entre plaisir et travail, en fonction de la fatigue de votre enfant. Commencez par exemple par l'inviter à rejouer les morceaux qu'il connaît déjà. Vous pourrez repérer les difficultés et sélectionner les éléments que vous travaillerez avec lui ensuite. Mais cette première étape permettra à votre enfant de s'échauffer et de se "mettre en condition" pour travailler.

2. Donnez des consignes claires

Une fois la difficulté repérée, revenez dessus. Isolez quatre mesures sur lesquelles vous souhaitez travailler et expliquez clairement l'objectif à atteindre. A la place de « *Pourrais-tu jouer cela trois fois ?* » , optez plutôt pour « *Essaye d'enchaîner les quatre mesures dans un rythme régulier.* » Ne cherchez pas à corriger tous les paramètres d'un coup, hiérarchisez : les bonnes notes et le rythme d'abord, la position, le phrasé et l'articulation ensuite, et les nuances lorsqu'il est un peu plus à l'aise. Plus l'enfant est jeune, plus il faut varier le type de travail proposé. Si vous voyez que tous les paramètres ne rentrent pas tout de suite, laissez-en pour demain.

3. Pensez à la musique

Si vous attaquez un déchiffrage, ayez en tête que de déchiffrer un morceau sans l'entendre constitue pour un enfant un exercice à la fois complètement abstrait et très pénible, il avancera de note en note sans se rendre compte où il va. Il est donc important qu'il l'entende avant de s'y mettre. Si vous en avez les compétences, jouez-le-lui, sinon, certaines méthodes fournissent le C.D. avec les morceaux enregistrés. Si cela n'est pas le cas avec la méthode choisie par son professeur, n'hésitez pas à lui demander de l'aide. Peut-être pourra-t-il enregistrer, en amont, les morceaux qu'il programme de travailler avec votre enfant au cours de l'année. Cela facilitera énormément les choses pour votre enfant, y compris sur le plan de la motivation.

4. Récompensez les efforts

Trouvez un moyen d'introduire de petites récompenses, surtout pendant les périodes de gros coups de mou. Si votre enfant est collectionneur de cartes ou de stickers, cela

peut être un bon moyen de l'encourager une fois un objectif atteint. Vous pouvez aussi instaurer un système de points à accumuler au cours de la séance, couronnés par une récompense que votre enfant aura choisie et qui ne doit pas forcément être lié à la musique (dessin animé, jeu de société...). N'oubliez pas d'encourager l'effort et non pas le résultat ! Bien évidemment, une fois que votre enfant a atteint les objectifs déterminés avec lui pour la séance, n'oubliez pas de le féliciter.

5. Transformez votre salon en salle de concert

Dans le registre des valorisations, ne tablez pas uniquement sur l'audition publique programmée dans six mois. Provoquez les petits concerts entre copains ou en famille. Si vous pratiquez d'un instrument, vous pouvez chercher des répertoires à jouer avec votre enfant. Les musiques des dessins animés sont accessibles en versions adaptées pour débutants, mais ne négligez pas non plus les répertoires "accessibles" de grands compositeurs. Si vous n'êtes pas musicien, des petits concerts entre copains, avec les morceaux qu'ils apprennent en classe, feront très bien l'affaire. Mais jouez le jeu : scénarisez un vrai concert, avec un programme griffonné sur des dépliants, le vrai public, une scène...et une vraie sortie des artistes, avec le goûter à la clé !

6. Mettez à contribution votre tablette

Faites des nouvelles technologies votre allié, même dans l'approche classique du travail de l'instrument. En fonction de l'instrument que joue votre enfant, il existe aujourd'hui de multiples applications adaptées à différents niveaux de la pratique instrumentale. Elles peuvent vous permettre d'élargir le répertoire sur les mélodies que votre enfant peut facilement jouer, comme les thèmes des dessins animés ou des films. Ou encore celles qui permettent de travailler la théorie musicale à travers les jeux. Vous pouvez aussi tout simplement mettre à contribution votre téléphone portable pour enregistrer votre musicien pendant qu'il joue. Il gagnera à la fois en confiance et en autonomie et il pourra se rendre compte par lui-même de ce qui lui pose problème, mais aussi de toutes les petites victoires dont il est capable au fur et à mesure que le travail avance. Encore une fois, c'est le cheminement qui est important, et non le résultat, et le fait de multiplier les retours rendra le cheminement plus amusant !

7. Incitez votre enfant à jouer avec son instrument

N'oubliez pas qu'un instrument est tout d'abord une source sonore riche pour un enfant, au-delà du répertoire qui lui permet de franchir les étapes et acquérir une certaine technicité. L'improvisation peut être un bon moyen pour votre enfant d'aborder son instrument comme un jouet. C'est un formidable moyen de stimuler sa créativité, d'apprendre à s'écouter et d'explorer toutes ses possibilités sonores. Guidez-le en lui donnant des idées des sons à rechercher : on ne se rend pas toujours compte qu'un enfant ne sait pas qu'un violon, cela ne se joue pas uniquement avec un archet et que la pédale sur un piano ne sert pas à jouer plus vite ! L'improvisation peut en effet être ritualisée de façon à marquer la fin d'une séance de travail de façon ludique.

Si tout cet investissement vous semble insurmontable, dites-vous bien qu'il ne durera qu'un temps. Une fois les bonnes habitudes acquises, vous pourrez souffler un peu

avant la prochaine étape : l'adolescence, qui vous mettra face à de nouveaux défis et que nous traiterons dans un prochain article...

Pratiques collectives, tous cycles

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. Pour les élèves instrumentistes, principalement les instruments d'orchestres à cordes ou symphonique ou d'harmonie, l'affectation est faite par la direction du conservatoire et prévaut sur toute autre considération.

La pratique collective doit être effectuée en regard de la dominante et de son genre musical.

Auditeur libre

Tout élève majeur et de niveau suffisant peut demander à participer aux classes d'ensembles et/ou des orchestres. Il s'engage à suivre avec assiduité les cours d'ensemble selon le calendrier des répétitions fixé en début d'année. Il peut être autorisé à suivre en « auditeur libre » l'ensemble des cours dispensés, après avis des enseignants concernés. L'élève ainsi nommé n'est pas évalué, ne participe pas au cours.

Stages ou Ateliers

Au cours d'une année scolaire, le conservatoire peut proposer des stages ou ateliers avec des artistes en résidence, partenaires ou établissements. Ils suivent les orientations du conseil pédagogique.

Les ateliers et stages sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et le parcours artistique accompli. Cependant la direction se réserve le droit de limiter le nombre de participants afin que chacun profite des enseignements prodigués par l'artiste ou la compagnie invités.

Chaque participation à une action pédagogique sera mentionnée dans le dossier de l'élève et participera à son évaluation dans le cadre du contrôle continu.

Parcours Adultes

Ce parcours s'adresse à toute personne motivée qui souhaite débiter une pratique artistique ou la reprendre après une période d'interruption plus ou moins longue.

Un élève devenu majeur et souhaitant intégrer ce dispositif devra justifier son niveau de formation musicale par la présentation d'une copie de son diplôme de fin de deuxième cycle.

La définition d'un projet personnel devra être établie et la durée nécessaire à sa réalisation définie. L'engagement de l'élève durant la première année déterminera la poursuite ou l'arrêt du parcours après avis de l'équipe pédagogique du conservatoire. Toute évaluation peut se dérouler devant un jury constitué du conseil pédagogique et du professeur référent ou devant un public lors d'un concert ou spectacle. À l'issue de cette année probatoire, l'élève, s'il est autorisé à poursuivre, bénéficiera d'un cycle de quatre années de formation. Selon le niveau atteint, et en accord avec le professeur, il lui sera possible d'envisager la présentation à un examen de fin de cycle. Tout élève refusant de se présenter à un examen demandé renonce de fait à toute possibilité de poursuivre ses études au sein de l'établissement.

Le présent règlement des études ne fait pas état de toutes les particularités propres à chaque discipline.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 059-215903923-20221122-D139_2022-DE

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES THÉÂTRALES

SCHEMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES									
	ÉVEIL - INITIATION	CYCLE 1		CYCLE 2		CYCLE 3			
		Durée: 3 à 5 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 3 à 5 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BEM)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études musicales (CEM)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
MUSIQUE	Optionnel: durée 1 à 2 ans	Durée: 3 à 5 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 3 à 5 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BEM)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études musicales (CEM)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
DANSE	Optionnel: durée 1 à 2 ans	Durée: 2 à 4 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du brevet d'études chorégraphiques (BEC)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
	Optionnel: durée 1 an	Durée: 1 à 3 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 1 à 3 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BET)	Durée: 1 à 3 ans			

DICISPLINES ENSEIGNÉES

Trois spécialités sont proposées :

- **Musique**
- **Danse**
- **Théâtre**

MUSIQUE :

Départements pédagogiques selon disciplines :

Département	Disciplines
Bois	Hautbois - Flûte traversière -Flûte à bec – Clarinette Saxophone -Basson
Cuivres	Trompette/Cornet -Cor d'harmonie – Trombone – Tuba/Saxhorn/Euphonium
Instruments polyphoniques	Piano – Guitare classique - Harpe
Voix	Chant lyrique – Chant choral
Musiques actuelles - Musiques amplifiées	Chant - Guitare – Guitare basse – Claviers - Batterie
Jazz	Piano – instruments à cordes – Instruments à vents – Guitare – Guitare Basse – Batterie
Érudition – Formation musicale	Culture musicale (Analyse et histoire de la musique) – Éveil musical – Parcours découverte – Éveil – Formation musicale
Pratique collectives	Ensembles - orchestres (détail ci-dessous) – Chant choral
Ensembles dirigés	Ensemble de flûtes – Ensemble de clarinettes – Ensemble de saxophones – Ensemble de guitares – Ensemble de harpes – Ensemble de violoncelles - Ensembles instrumentaux à cordes – Orchestres à cordes - Orchestres d'harmonie – Ensemble de percussions – Ensemble Jazz – Big Band
Ensembles non dirigés	Musique de chambre (toutes esthétiques) – Petites formations Musiques actuelles ou jazz
Arts scéniques	Informatique musicale – Musique Assistée par Ordinateur – Création musicale – Captation audio et vidéo – Régie son et lumière

DANSE :

Trois esthétiques chorégraphiques sont proposées :

- Classique
- Contemporaine
- Jazz

Il convient d'ajouter des disciplines théoriques :

Formation musicale danseur – Culture chorégraphique – Théâtre (en option)

Des stages ou formations d'autres esthétiques chorégraphiques peuvent être proposés durant l'année scolaire.

THÉÂTRE :

Cursus unique proposé en théâtre avec approche de l'ensemble des techniques du théâtre

- Texte – improvisation – transversalité inter-discipline : musique, danse...

L'enseignant principal d'un élève veille à une cohérence de son cursus en concertation avec le coordinateur de département et la direction notamment en ce qui concerne les pratiques collectives.

ÉVEIL – INITIATION

Objectifs :

Dès l'âge de cinq ans, les enfants peuvent participer de façon hebdomadaire à une séance d'éveil musical. Les activités sensorielles, corporelles et vocales qui s'y déroulent privilégient le développement de la sensibilité du jeune enfant.

Elles ont aussi pour but d'aiguiser sa curiosité, de favoriser l'acquisition d'un vocabulaire adapté, de former le plus tôt possible son oreille et de développer son imaginaire.

Tout au long de cette phase d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée et la notion de jeu omniprésente. La finalité de l'éveil est de favoriser les conditions qui peuvent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

L'évaluation pour cette activité n'est pas formalisée.

Tableau récapitulatif :

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE - DANSE		THÉÂTRE
Éveil musical, corporel et sensoriel			
GSM	Éveil artistique adapté au rythme de l'enfant et à son évolution : 45 minutes		
INITIATION			
	MUSIQUE	DANSE	
CP	Éveil 2 : Parcours découverte	Initiation : 0h45	
CE1	Initiation instrumentale	Initiation : 1h00	
6ème			Initiation

La découverte instrumentale ou « Parcours découverte » :

Objectifs :

Cette activité n'est pas un enseignement ni même un pré-enseignement mais bel et bien un temps donné à l'enfant pour que son choix d'orientation futur soit fondé sur une expérience vécue.

Il a pour but d'aider l'enfant dans le choix d'un instrument. Beaucoup n'ont eu l'occasion de voir, d'entendre et de toucher les divers instruments proposés et ils s'orientent souvent vers un instrument connu par les membres de leur famille sans réelle appétence pour celui-ci.

Le dispositif permet ainsi à chacun-e de choisir un instrument fait pour lui-elle.

Organisation du parcours découverte :

Les enfants inscrits en deuxième année d'éveil bénéficieront d'un parcours de découverte instrumentale. Tout au long de l'année, par petits groupes de deux ou trois, ils se familiariseront avec plusieurs instruments issus des différentes familles d'instruments.

Les séances sont encadrées par un professeur spécialiste de l'instrument. Elles s'articulent autour de l'expérimentation pratique, de moments d'écoute, de période de jeu collectif...

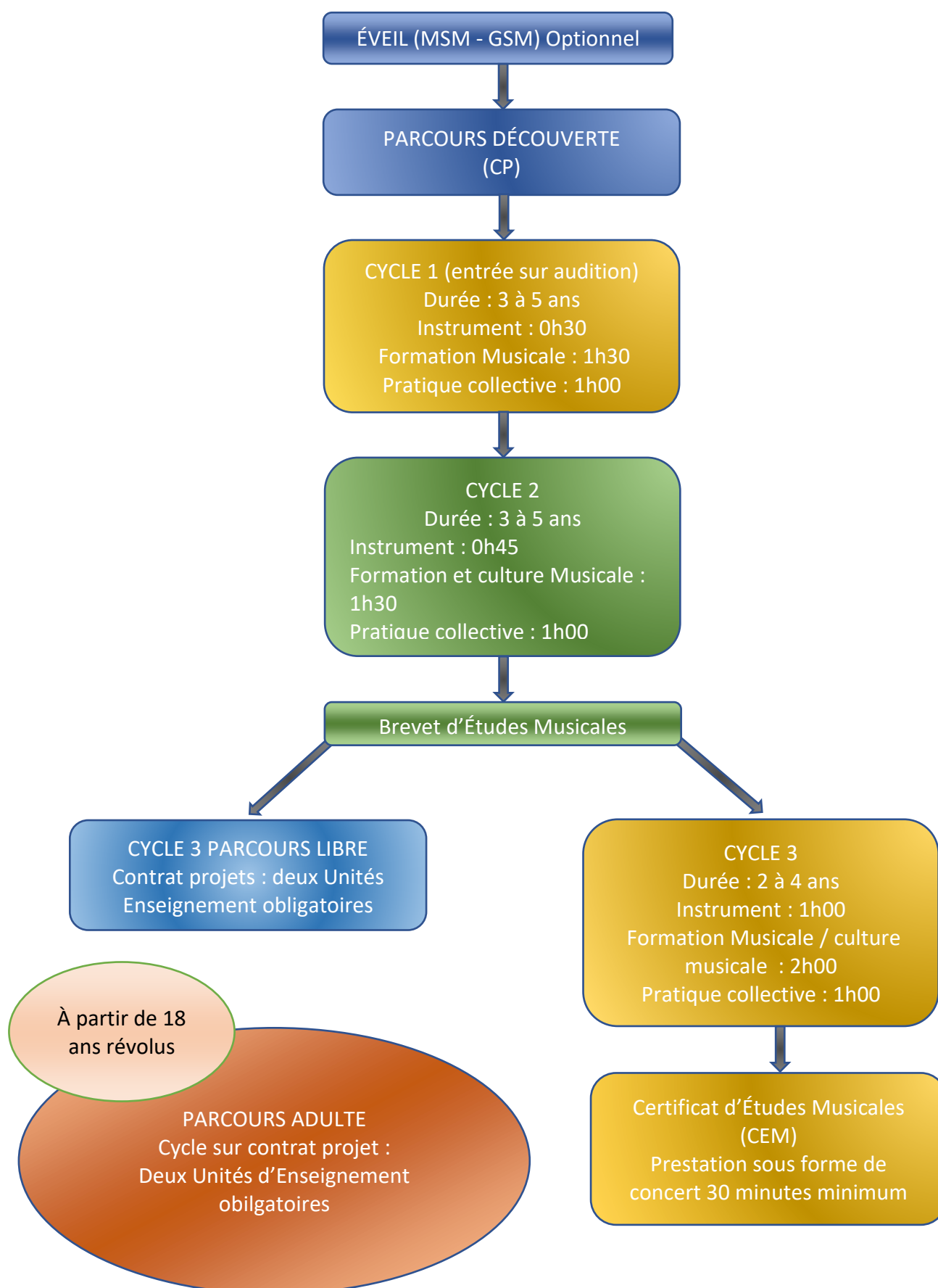
Chaque période de découverte d'un nouvel instrument s'achèvera par une synthèse réalisée par le professeur en présence de l'élève et permettra d'étayer le choix de ce dernier en fin d'année scolaire.

À l'issue de ce parcours, les élèves choisiront trois instruments par ordre de préférence.

Les élèves ayant réalisé l'ensemble du parcours seront prioritaires dans le choix de leur instrument.

L'entrée en premier cycle d'étude instrumentale est généralement précédée d'une ou deux années d'initiation. Cette décision fait l'objet d'une concertation entre le professeur d'instrument, le professeur de formation musicale et la direction de l'établissement.

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES



SPÉCIALITÉS MUSIQUE

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

Objectifs :

Le cursus du conservatoire comprend un ensemble des disciplines indissociables :

- Formation instrumentale
- Formation musicale
- Pratiques collectives

Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire. Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin des différents cycles.

La part occupée par le contrôle continu est majoritaire en premier cycle. Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études. Ce document vise à faire la synthèse notamment de l'assiduité, du comportement en cours, de la qualité du travail fourni et des objectifs atteints. Ces éléments sont mis à disposition du jury externe le jour de l'examen si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire, des bulletins seront adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des présences pour la période considérée y figurera.

Un pré cycle¹ aussi appelé cycle découverte permet aux élèves de CP et à leur famille de comprendre le fonctionnement du conservatoire afin de progresser selon les compétences de chacun.

À la fin du parcours, un choix d'instrument parmi les trois instruments privilégiés et un test d'entrée dans chaque classe d'instrumentale détermineront la continuité du parcours musical de chaque élève. Un élève ayant validé l'ensemble du parcours découverte sera prioritaire dans son choix instrumental et selon les places disponibles.

CYCLE 1 MUSIQUE

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition de premiers repères culturels

- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
Initiation	0h30					
1C1		1h30	1h00	1h00 à 1h30 selon orchestre		
1C2						
1C3						
1C4 voire 1C5						0h45

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres de styles et d'époques différents, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de premier cycle. L'œuvre imposée sera donnée au candidat six semaines avant l'audition ; l'œuvre libre sera travaillée au cours du trimestre précédent l'audition.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos)
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves

- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUE

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle
 - L'appropriation d'un langage musical
 - L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
 - L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
2C1	0h45	1h30		1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00	
2C2						
2C3						
2C4 voire 2C5						

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consigné et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée six semaines au moins avant l'audition et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos) en plus de l'activité de musique de chambre.
- Un examen de formation et culture musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUE

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève	
				Orchestres	Musique de chambre
3C1	1h00	2h00	1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00	
3C2					
3C2 voire 3C4					

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

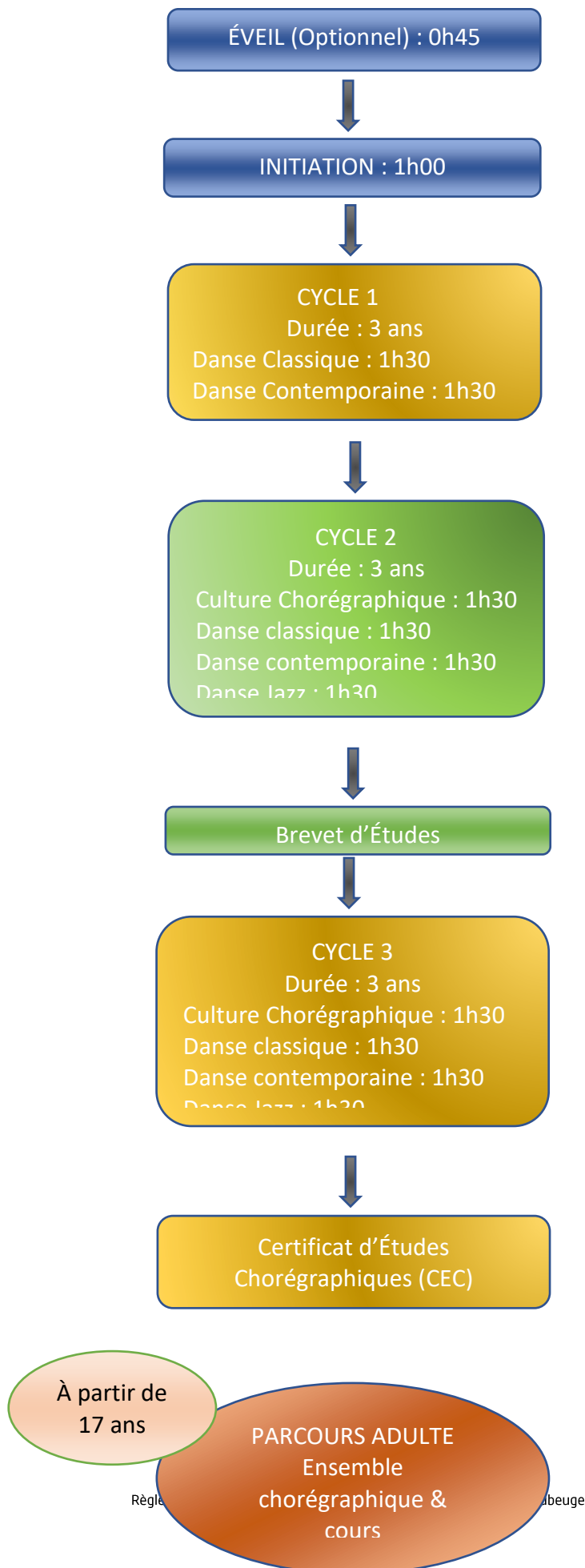
Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



SPÉCIALITÉ DANSE

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective ».

Extrait : « Schéma d'orientation pédagogique de la danse mars 2004 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 DANSE

Objectifs principaux du cycle 1 danse :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :
- Acquisition des éléments techniques de base
- Apprentissage en parallèle de 2 disciplines chorégraphiques (Danse classique et danse contemporaine)
- Appréhension du mouvement dansé en relation avec l'espace, le temps, l'énergie et la musique
- Découverte des œuvres chorégraphiques
- Approfondissement de l'expression artistique

Les élèves peuvent entrer dans le cycle, dont la durée nominale est de 3 ans, à partir du CE1. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables	
		Durée hebdomadaire	
		Danse classique	Danse contemporaine
		Initiation	1h30
1C1			
1C2			
1C3 voire 1C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphiques :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 DANSE

Objectifs principaux du cycle 2 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- L'initiation à l'endurance
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'approche de l'improvisation
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- La pratique du spectateur
- La poursuite de l'apprentissage des deux disciplines (danse classique et danse contemporaine)
- L'approche de la danse Jazz
- La création de liens avec la culture artistique (spectacles - concerts, master class, expositions...)

La durée nominale du cycle 2 est de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
2C1	1h30	1h30	1h30	1h30	
2C2					
2C3 voire 2C4					

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Chorégraphiques (BEC)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 DANSE

Pour accéder au cycle 3 l'élève doit être en possession du BEC

Objectifs principaux du cycle 3 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La capacité à développer un projet artistique et s'intégrer au projet d'un groupe
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse
- Le développement de l'endurance
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines (danse classique, danse contemporaine, danse jazz)
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La pratique du spectateur
- L'approche de la connaissance du corps, et la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- L'approche des répertoires, de l'improvisation de la composition et du rapport danse-musique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
3C1	1h30	1h30	1h30	1h30	
3C2					
3C3 voire 3C4					

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

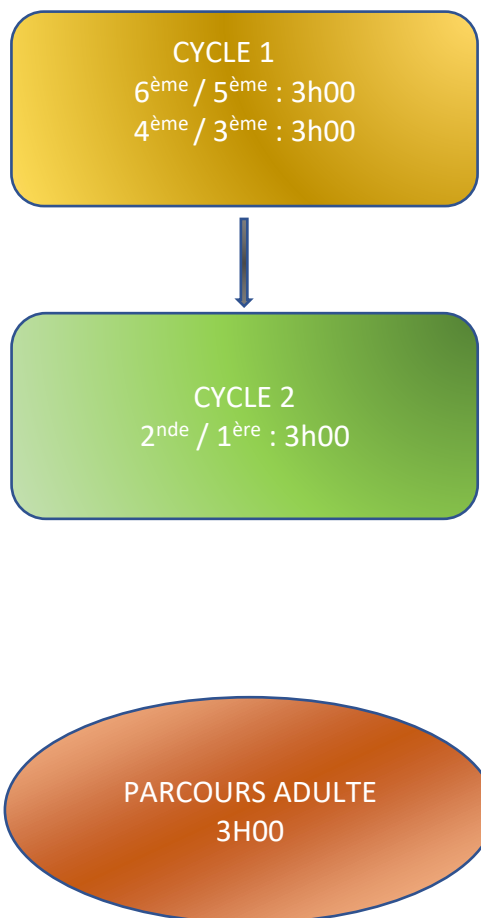
Pour obtenir le C.E.C., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Chorégraphiques** (CEC).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES THÉÂTRE - ART DRAMATIQUE



SPÉCIALITÉ THÉÂTRE

« École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode.

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- Une approche globale du théâtre
- Une formation d'acteur

Son ambition est de transmettre en les réinventant les règles d'un jeu - le théâtre - fondé sur la représentation de la relation de l'homme au monde. »

Extrait : « Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial du théâtre, juillet 2005 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 1 théâtre :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La recherche du placement de la voix
- Les nuances vocales, tonalités, rythme et souffle
- La découverte des exigences du corps théâtral
- La mise en enjeu de la prise de parole
- La prise de conscience de la multitude des possibles avec un même texte

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une attestation de cycle 1
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

CYCLE 2 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 2 théâtre :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève
- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale

- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases de la culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale
- Parcours de spectateur et de rencontres avec différents acteurs lors de master class, résidences d'artistes, spectacles...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le Brevet d'Études Théâtrales (BET), l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3 par l'obtention d'une attestation de cycle 2
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE

CURSUS SPÉCIFIQUES

1. CHANT LYRIQUE

INITIATION CHANT LYRIQUE

L'initiation au chant lyrique s'adresse à tout élève âgé de 13 ans et plus quel que soit son niveau vocal, qui souhaite acquérir les premières notions de technique vocale et de structuration du geste vocal (respiration, posture, tessiture, timbre, résonance)

Objectifs principaux:

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au cycle 1 de chant lyrique

La durée nominale est de 1 à 3 ans maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique. Les cours ont une durée de 30 minutes

CYCLE 1 CHANT LYRIQUE

Le cycle 1 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approche du chant lyrique
- Approche des différentes techniques vocales
- Placement de la voix

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	1C1	0h30	1h00	1h30
	1C2 voire 1C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 CHANT LYRIQUE

Le cycle 2 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approfondissement des acquis du cycle 1
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	2C1	0h45	1h00	1h30
	2C2 voire 2C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
- Un examen de formation musicale

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à un parcours libre avec contrat projets
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 CHANT LYRIQUE

Le cycle 3 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les chanteurs lyriques amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

La durée nominale du cycle 3 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
3C1		1h00	1h00	2h00
3C2 voire 3C3				

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

2. CULTURE MUSICALE

Les cours de culture musicale comprennent plusieurs modules selon le niveau de l'élève et sont complémentaires aux cours de formation musicale.

L'analyse, l'histoire de la musique, l'écriture, la composition, l'instrumentation, l'orchestration, le commentaire d'écoute donnent un complément de formation nécessaire à la compréhension des œuvres et leurs situations au fil des siècles.

Le temps de cours est d'une heure hebdomadaire en parallèle des cours de formation musicale dès la première année de cycle 2.

Cycle 2 :

Modules	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la musique • Analyse • Commentaire d'écoute 	2C1	1h00
	2C2	
	2C3	
	2C4 voire 2C5	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Cycle 3 :

Modules (complémentaires à ceux du cycle 2)	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Écriture - composition • Analyse • Instrumentation – composition • Base de l'harmonie 	3C1	1h00
	3C2	
	3C3 voire 3C4	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

3. JAZZ

Ateliers d'improvisation

Objectifs principaux :

- La transmission des codes et modes de fonctionnement des musiques jazz et improvisées.
- L'apprentissage des différentes formes et cadres d'expression : forme blues, AABA, AB...
- La gestion des différents tempi : la balade, le medium swing, le up-tempo...
- Travail harmonique sur les différentes cadences types IV I, I IV V, II V I, VI II V I, III VI II V I, les gammes et modes d'improvisation s'y rapportant.
- Travail du phrasé.
- Travail de l'écoute, apprentissage du jeu collectif, imagination, travail du son, des timbres, lâcher prise.

La durée nominale de chacun des trois niveaux de travail est de 0h50. Les ateliers sont ouverts à tous les instrumentistes sur avis des enseignants responsables des ateliers.

Enseignement

Le conservatoire propose aux élèves l'enseignement de la guitare électrique, basse électrique, batterie et piano.

CYCLE 1 JAZZ

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	0h50
	1C2			
	1C3			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 JAZZ

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle

- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier d'improvisation
	3C1	0h45	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation Jazz
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 JAZZ

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales** (CEM).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

4. MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Liste des instruments possibles :

- Chant
- Guitare
- Guitare basse
- Claviers
- Batterie

Pratique collective :

- L'atelier de pratique collective de musiques actuelles amplifiées

« Le terme de musique actuelle est un terme générique qui englobe les musiques improvisées et jazz, musiques traditionnelles et musiques du monde, la chanson ainsi que toutes les musiques amplifiées ; ce qui ne relève donc pas de la musique classique et du lyrique. »

Les musiques actuelles amplifiées englobent bon nombre de styles musicaux qui ont traversé le XXe siècle et le début du XXIe :

Blues, Rock, Pop-music, Chanson, Reggae, Funk, Rap, Hip hop, Electro.

CYCLE 1 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	1h00
	1C2			
	1C3 voire 1C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulatif des différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	2C1	0h30	1h30	1h00
	2C2			
	2C3 voire 2C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à :
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Brevet d'Études Musicales (BEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre.

L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicales.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales** (CEM).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

5. INFORMATIQUE MUSICALE

L'informatique musicale est une esthétique optionnelle proposée à l'ensemble des élèves du conservatoire.

L'informatique

Loin de prétendre remplacer les instruments conventionnels, les équipements d'informatique musicale ont apporté une approche nouvelle à la pratique et à l'environnement musical, que ce soit en permettant la réalisation de partitions et supports pédagogiques écrits, en servant de support à la création et à l'écriture orchestrales ou en permettant la captation, puis l'édition et la réalisation de documents sonores de qualité.

Découverte des outils informatiques à l'usage des artistes

Le processus de création est souvent complexe et sinueux. Si l'objectif final s'organise rapidement dans la pensée de la personne en situation de création, l'utilisation d'outils de communication, d'assistance à la réalisation reste souvent étrangère à de nombreux artistes.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir, comprendre et exploiter au premier niveau les outils d'informatiques utiles pour l'exploitation dans le cadre d'une prestation artistique et sa communication.
- Approche des domaines dans lesquels l'informatique peut apporter une aide réelle dans la démarche créatrice susceptible de favoriser la communication de l'artiste.

La création et la réalisation de documents sonores originaux

Les outils informatiques permettent dorénavant de réaliser en toute sécurité, des « régies audio » performantes pour le spectacle vivant. Le cours a comme objectif d'accompagner l'optimisation de l'équipement informatique et de diffusion sonore ainsi que de mettre en évidence les techniques de création sonore artistique, d'automatisation et de gestion sonore utilisables en spectacle vivant.

Objectifs pédagogiques

- Fonctionnement organologique des instruments de musique en vue d'optimiser les techniques de prise de son en spectacle
- Déterminer des choix techniques et esthétiques conformes aux attentes des musiciens

Exploiter les équipements audios en projet-studio.

Avec les technologies numériques, les équipements d'enregistrement, traitement et finalisation de documents audio sont devenus facilement accessibles en terme. Cependant, leur utilisation suppose une somme de connaissances importante, tant pour la manipulation que pour les traitements affectés au signal.

Objectifs pédagogiques

- Permettre la compréhension des fonctionnalités afin de permettre la correspondance entre technicité et besoin artistique
- Apprendre les fonctionnements et exploiter au premier niveau les équipements audios en home-studio ou projet-studio
- Analyser les principes d'une installation pratique à utiliser et comment réaliser les choix d'équipements techniques appropriés.

Enregistrement, édition, mixage et mastering

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre des routines d'utilisation destinées à optimiser le traitement sonore, principalement dans le domaine du nettoyage sonore préliminaire à la finalisation d'un document

Masteriser un projet musical.

Dans une démarche de préproduction ou d'autoproduction, l'étape du mixage et surtout du mastering, est fondamentale afin de restituer un document sonore conforme aux critères esthétiques.

Objectifs pédagogiques

- Définir les objectifs du mixage et du mastering.
- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils spécifiques de traitement du signal, afin d'acquérir la méthodologie utile à la gestion d'une prestation de mastering.
- Connaître les caractéristiques des différents supports utilisés pour le master
- Définir le rôle de l'étape « mixage », puis des opérations de « mastering »
- Comprendre la manière de gérer le mixage, afin de produire un master de qualité.

Composer en Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Les équipements d'informatique musicale sont devenus indispensables dans la démarche d'enregistrement musical.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir et expérimenter les techniques de composition sur un équipement d'informatique musicale
- Découvrir les outils disponibles et les conditions de leur exploitation, afin de conserver comme objectif principal une démarche de créativité artistique

Régie son – lumière - plateau

Ce module intitulé « régie des arts de la scène » est une extension aux métiers artistiques. Il détermine les missions dévolues aux personnes travaillant sur les scènes de spectacle

Objectifs pédagogiques

- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils, son et lumière
- Connaitre les spécificités techniques des différents matériels utilisés
- Savoir éditer un support technique selon l'espace scénique à traiter
- Être force proposition dans le choix des matériels
- Notions du métier de régisseur

La durée nominale d'un cycle est de 3 à 5 ans à raison d'une heure hebdomadaire.

Une mise en situation pourra être demandée pour toute prestation, spectacle, concert du conservatoire ou partenaire dans et hors les murs.

6. MUSIQUE DE CHAMBRE

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la musique de chambre permet l'interprétation d'un répertoire très vaste par un effectif instrumental restreint et non dirigé : duo, trio, quatuor, quintette...

Ces rencontres entre des élèves de classes instrumentales différentes, représentent les fondements de leur pratique future.

La musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens. Elle développe les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, l'analyse, l'autocritique, la découverte des familles d'instruments par le métissage en roulement des ensembles, la réactivité, l'approfondissement de la notion d'interprétation, le partage, l'intergénération et le tissage de liens humains forts et enrichissants.

L'enseignement fait partie intégrante de l'enseignement artistique proposé par le conservatoire. Tout élève instrumentiste de cycle 2 participera au cours de musique de chambre sur proposition de son enseignant référent.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

7. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Ce nouveau texte vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie. »

Faire entrer le handicap dans un conservatoire est une grande chance.

Cela permet de constater qu'au-delà de nos habituelles évaluations, la pratique artistique permet aux élèves de développer bien plus de compétences dont nous n'avons pas conscience. Aux enseignants, de réfléchir pour créer un programme éducatif sur la durée. Nous devons collaborer avec différents corps de métiers afin d'apprendre tout le langage médico-technique : des médecins, des orthophonistes, des psychiatres ou des psychologues, des centres comme les centres de ressources autisme (CRA), des ergothérapeutes etc. C'est avec eux qu'il est possible de créer du lien et de la cohérence, dans une démarche commune, en utilisant des supports différents.

Le conservatoire Marie-Alexandre Guénin travaille à une acceptation de tous par tous quelle que soit sa différence. Un référent handicap réalise un lien entre les familles, les enseignants et les différentes structures partenaires (IME...) pour garantir l'émancipation de tous. Un psychologue expert de l'établissement pourra, sur demande d'un enseignant et après accord de la famille, dresser un bilan sur les aptitudes de l'élève rencontrant des difficultés d'apprentissage et ainsi proposer un planning de travail adapté.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire en musique, danse et théâtre sans discrimination et intégreront les classes comme tout un chacun. Le mode d'évaluation sera quant à lui adapté. La notion de cycle est réalisée selon l'évolution de l'élève.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE (CHAM, CHAD, CHAT)

Les classes CHAM CHAD et CHAT sont des classes qui permettent aux élèves novices ou confirmés désireux de concilier un enseignement artistique de qualité avec une scolarité conforme aux exigences des programmes officiels de l'éducation nationale.

Elles s'adressent aux élèves de 6^{ème} à la 3^{ème} des collèges partenaires : Vauban et Notre Dame de Grace.

Les élèves désirants entrer dans une classe à horaires aménagés, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un entretien d'aptitude ayant pour but d'évaluer principalement leur motivation. Ceux-ci ont lieu au cours du troisième trimestre de l'année scolaire précédente. Aucun élève n'est dispensé de ce test, y compris ceux qui auraient déjà été intégrés dans un cursus Classes à Horaires Aménagés d'un autre établissement d'enseignement artistique.

Le fonctionnement général des CHAM se réfère aux textes officiels publiés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication.

Les CHAM permettent de :

- Développer l'autonomie des élèves et une identité culturelle par la pratique musicale.
- Favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves musiciens scolarisés dans l'établissement scolaire et inscrits dans la structure musicale du partenaire.

Les classes à horaires aménagés musique, danse, théâtre (CHAM, CHAD, CHAT)

permettront aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales, chorégraphiques et théâtrales particulièrement affirmées. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respectera cette double finalité.

Par ailleurs, ces classes n'auront pas pour effet de réduire le nombre d'heures d'enseignement de musique pour les élèves non concernés par ces classes. Conformément au respect des rythmes scolaires, ces classes à horaires aménagés bénéficieront d'un emploi du temps organisé spécifiquement. Il est adapté afin de ne pas être surchargé excessivement, les allègements possibles sont décrits dans le Bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2006.

L'enseignement musical hebdomadaire dispensé selon le niveau de l'élève est constitué de deux volets qui doivent être mis en relation :

- L'éducation musicale générale et technique dispensée par le professeur de collège d'une durée de 2 heures.
- La pratique vocale collective dispensée par un professeur du conservatoire d'une durée de 1 heure.
- Les pratiques instrumentales individuelles dispensées par les professeurs du conservatoire d'un minimum de 30min à 1h en cours individuel ou collectif.
- Les pratiques instrumentales collectives et la Formation Musicale dispensées par les professeurs du conservatoire d'une durée de 1 à 3 heures.

LE « HORS CURCUS » OU PARCOURS LIBRE

Seul un élève ayant obtenu une attestation de fin de cycle 2 peut prétendre à entrer en parcours libre.

L'élève inscrit dans ce type de formation est tenu d'élaborer un projet artistique qu'il mènera à bien durant les trois ou quatre années accordées. Cependant, dans l'optique de favoriser son intégration dans la pratique artistique en amateur, une participation aux activités de pratiques collectives du C.R.C. sera exigée.

Des passerelles existent entre le cycle 3 diplômant et le Hors cycle. Chaque élève peut les utiliser sous couvert d'une motivation suffisante.

L'évaluation prendra la forme d'une prestation publique chaque année.

Ville de Maubeuge

Conservatoire à Rayonnement Communal Musique, Danse, Art- dramatique

Marie-Alexandre GUENIN

Règlement des Études



MARIE-ALEXANDRE GUÉNIN
MUSIQUE • DANSE • ART DRAMATIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	P. 4
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	P. 8
• Schéma des études	P. 8
• Disciplines enseignées	P. 9
• Éveil, initiation	P. 10
• Schéma des études musicales	P. 11
• Spécialités Musique	P. 12
• Schéma des études chorégraphiques	P. 17
• Spécialité Danse	P. 18
• Schéma des études Théâtre – Art dramatique	P. 23
• Spécialité Théâtre	P. 24
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE		
• Cursus spécifiques	P. 27
1. Chant lyrique	P. 27
2. Culture musicale	P. 31
3. Jazz	P. 32
4. Musiques actuelles	P. 36
5. Informatique musicale	P. 40
6. Musique de chambre	P. 41
7. Accueil des personnes en situation de handicap	P. 42
• Les Classes CHAM, CHAD, CHAT	P. 43
• Le « Hors cursus » ou Parcours libre	P. 44

INTRODUCTION

Le Conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN de Maubeuge est un service de la collectivité territoriale au service de la population. Il propose à la population un enseignement de qualité selon des règles régies conjointement par les Schémas Pédagogiques Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) ainsi que la charte de l'enseignement spécialisée en danse, musique et théâtre. Il a pour mission d'enseigner un art musical, chorégraphique et ou théâtral selon les appétences de chacun dans une concorde visant le bien-être et l'émancipation de tous. À cette fin, il importe que chaque artiste veille au respect des règles éditées dont la signature de tout dossier d'inscription vaut pour acceptation du présent règlement.

Le directeur du conservatoire s'appuie sur l'équipe pédagogique afin d'organiser les études musicales, chorégraphiques et théâtrales dans le cadre défini par les politiques territoriales et nationales.

Le conservatoire se veut novateur en matière de proposition, c'est pourquoi chaque citoyen pourra, quelle que soit sa condition, intégrer ses rangs. Un référent « handicap », assisté d'un psychologue spécialisé, saura aider chaque élève dans sa pratique artistique. Tout comme, chaque élève inscrit pourra tutoyer les métiers des arts scéniques ainsi que l'informatique musicale.

Ainsi, par l'apprentissage de la musique, la danse, le théâtre, les musiques actuelles, et par le biais d'un enseignement spécifique dispensé au sein de notre établissement, chaque enfant, adolescent ou adulte pourra s'épanouir et se construire pour une meilleure intégration dans notre société au contact des arts.

Jérôme Arboucalot,
Directeur

Ce règlement des études se vaudra libre d'accès sur le site : « <https://ville-maubeuge.fr/le-conservatoire-marie-alexandre-guenin/> » et consultable sur simple demande au conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement la danse (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (2008)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre (2005)

Extrait de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)

« *L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence* ».

RAPPEL

L'inscription au conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN vaut pour acceptation du règlement intérieur et du présent règlement des études de l'établissement.

INFORMATIONS

Engagement

L'inscription au conservatoire se veut libre de choix, cependant elle implique un engagement de chaque élève en termes d'assiduité, de travail personnel régulier et d'écoute des conseils pédagogiques prodigués par le corps enseignant.

En cas d'absence, l'élève devra se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Chaque inscription est recevable pour une année scolaire. Toute poursuite est soumise à la validation de la direction sur les conseils des enseignants.

Guide pratique à destination des parents

Comment travailler l'instrument avec son enfant : petit guide en sept points

Vous êtes parent d'un enfant qui débute l'apprentissage d'un instrument et vous vous demandez comment faire pour l'accompagner à la maison ? Voici notre feuille de route en sept conseils, à pratiquer sans modération.

Vous vous souvenez encore de la grande solitude ressentie au début de l'année, lorsque le professeur d'instrument de votre enfant vous a conseillé de « *travailler l'instrument avec votre enfant à la maison* » ?

Comment dire... le trombone n'est pas votre tasse de thé, et la notion de solmisation ne vous laisse qu'un vague souvenir. Et puis quoi encore, à neuf ans il peut bien répéter ses double-croches tout seul, quand même...

Détrompez-vous. De même que, quand il était tout petit, vous lui avez fait découvrir *Pierre et le loup* ou *Le Carnaval des animaux*, c'est grâce à vous que sa passion pour la musique pourra durer. Musicien ou pas, vous savez que l'apprentissage de la musique demande du temps, et passe par de nombreux obstacles qui peuvent vite décourager votre enfant.

Si votre petit musicien est en confiance avec son professeur, c'est à vous d'assurer la suite. La première chose à faire, c'est de créer un cadre motivant à la maison. « *Votre enfant n'est pas né musicien, il le devient par son éducation* », explique **Robert Cutietta**, auteur de l'ouvrage *Raising musical kids* (Eduquer les enfants musiciens). « *Les enfants apprécient les domaines qu'affectionnent leurs parents. Si la musique fait partie de votre vie et que vous lui accordez de l'attention, votre enfant la valorisera aussi* ».

Il arrive souvent que lorsque l'enfant commence à jouer d'un instrument, il soit attiré par la nouveauté et se mette volontiers à répéter ses exercices à la maison. Mais cet enthousiasme faiblit au fur et à mesure qu'une routine s'installe et que les difficultés se multiplient. C'est là que vous pouvez jouer un rôle très important : en instaurant une régularité et en lui faisant comprendre que travailler son instrument passe par les étapes difficiles pour arriver à un résultat, un équilibre délicat entre l'effort nécessaire à fournir et le plaisir de s'écouter jouer un morceau. Plus facile à dire qu'à faire ?

Voici comment prendre le taureau par les cornes, en sept conseils :

1. Instaurez la régularité

Si votre emploi du temps le permet, réservez à l'instrument une petite demi-heure en fin de journée, dans la mesure du possible tous les jours. Cela dit, restez à l'écoute de votre enfant : la musique peut trouver sa place juste après l'école, ou parfois au début de la journée, comme en témoignent certains parents. Plus l'enfant est jeune, plus vous aurez besoin d'adapter la durée de la séance musicale. Ne soyez pas rigide : ce créneau doit être un moment partagé entre plaisir et travail, en fonction de la fatigue de votre enfant. Commencez par exemple par l'inviter à rejouer les morceaux qu'il connaît déjà. Vous pourrez repérer les difficultés et sélectionner les éléments que vous travaillerez avec lui ensuite. Mais cette première étape permettra à votre enfant de s'échauffer et de se "mettre en condition" pour travailler.

2. Donnez des consignes claires

Une fois la difficulté repérée, revenez dessus. Isolez quatre mesures sur lesquelles vous souhaitez travailler et expliquez clairement l'objectif à atteindre. A la place de « *Pourrais-tu jouer cela trois fois ?* » , optez plutôt pour « *Essaye d'enchaîner les quatre mesures dans un rythme régulier.* » Ne cherchez pas à corriger tous les paramètres d'un coup, hiérarchisez : les bonnes notes et le rythme d'abord, la position, le phrasé et l'articulation ensuite, et les nuances lorsqu'il est un peu plus à l'aise. Plus l'enfant est jeune, plus il faut varier le type de travail proposé. Si vous voyez que tous les paramètres ne rentrent pas tout de suite, laissez-en pour demain.

3. Pensez à la musique

Si vous attaquez un déchiffrage, ayez en tête que de déchiffrer un morceau sans l'entendre constitue pour un enfant un exercice à la fois complètement abstrait et très pénible, il avancera de note en note sans se rendre compte où il va. Il est donc important qu'il l'entende avant de s'y mettre. Si vous en avez les compétences, jouez-le-lui, sinon, certaines méthodes fournissent le C.D. avec les morceaux enregistrés. Si cela n'est pas le cas avec la méthode choisie par son professeur, n'hésitez pas à lui demander de l'aide. Peut-être pourra-t-il enregistrer, en amont, les morceaux qu'il programme de travailler avec votre enfant au cours de l'année. Cela facilitera énormément les choses pour votre enfant, y compris sur le plan de la motivation.

4. Récompensez les efforts

Trouvez un moyen d'introduire de petites récompenses, surtout pendant les périodes de gros coups de mou. Si votre enfant est collectionneur de cartes ou de stickers, cela

peut être un bon moyen de l'encourager une fois un objectif atteint. Vous pouvez aussi instaurer un système de points à accumuler au cours de la séance, couronnés par une récompense que votre enfant aura choisie et qui ne doit pas forcément être lié à la musique (dessin animé, jeu de société...). N'oubliez pas d'encourager l'effort et non pas le résultat ! Bien évidemment, une fois que votre enfant a atteint les objectifs déterminés avec lui pour la séance, n'oubliez pas de le féliciter.

5. Transformez votre salon en salle de concert

Dans le registre des valorisations, ne tablez pas uniquement sur l'audition publique programmée dans six mois. Provoquez les petits concerts entre copains ou en famille. Si vous pratiquez d'un instrument, vous pouvez chercher des répertoires à jouer avec votre enfant. Les musiques des dessins animés sont accessibles en versions adaptées pour débutants, mais ne négligez pas non plus les répertoires "accessibles" de grands compositeurs. Si vous n'êtes pas musicien, des petits concerts entre copains, avec les morceaux qu'ils apprennent en classe, feront très bien l'affaire. Mais jouez le jeu : scénarisez un vrai concert, avec un programme griffonné sur des dépliants, le vrai public, une scène...et une vraie sortie des artistes, avec le goûter à la clé !

6. Mettez à contribution votre tablette

Faites des nouvelles technologies votre allié, même dans l'approche classique du travail de l'instrument. En fonction de l'instrument que joue votre enfant, il existe aujourd'hui de multiples applications adaptées à différents niveaux de la pratique instrumentale. Elles peuvent vous permettre d'élargir le répertoire sur les mélodies que votre enfant peut facilement jouer, comme les thèmes des dessins animés ou des films. Ou encore celles qui permettent de travailler la théorie musicale à travers les jeux. Vous pouvez aussi tout simplement mettre à contribution votre téléphone portable pour enregistrer votre musicien pendant qu'il joue. Il gagnera à la fois en confiance et en autonomie et il pourra se rendre compte par lui-même de ce qui lui pose problème, mais aussi de toutes les petites victoires dont il est capable au fur et à mesure que le travail avance. Encore une fois, c'est le cheminement qui est important, et non le résultat, et le fait de multiplier les retours rendra le cheminement plus amusant !

7. Incitez votre enfant à jouer avec son instrument

N'oubliez pas qu'un instrument est tout d'abord une source sonore riche pour un enfant, au-delà du répertoire qui lui permet de franchir les étapes et acquérir une certaine technicité. L'improvisation peut être un bon moyen pour votre enfant d'aborder son instrument comme un jouet. C'est un formidable moyen de stimuler sa créativité, d'apprendre à s'écouter et d'explorer toutes ses possibilités sonores. Guidez-le en lui donnant des idées des sons à rechercher : on ne se rend pas toujours compte qu'un enfant ne sait pas qu'un violon, cela ne se joue pas uniquement avec un archet et que la pédale sur un piano ne sert pas à jouer plus vite ! L'improvisation peut en effet être ritualisée de façon à marquer la fin d'une séance de travail de façon ludique.

Si tout cet investissement vous semble insurmontable, dites-vous bien qu'il ne durera qu'un temps. Une fois les bonnes habitudes acquises, vous pourrez souffler un peu

avant la prochaine étape : l'adolescence, qui vous mettra face à de nouveaux défis et que nous traiterons dans un prochain article...

Pratiques collectives, tous cycles

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. Pour les élèves instrumentistes, principalement les instruments d'orchestres à cordes ou symphonique ou d'harmonie, l'affectation est faite par la direction du conservatoire et prévaut sur toute autre considération.

La pratique collective doit être effectuée en regard de la dominante et de son genre musical.

Auditeur libre

Tout élève majeur et de niveau suffisant peut demander à participer aux classes d'ensembles et-ou des orchestres. Il s'engage à suivre avec assiduité les cours d'ensemble selon le calendrier des répétitions fixé en début d'année. Il peut être autorisé à suivre en « auditeur libre » l'ensemble des cours dispensés, après avis des enseignants concernés. L'élève ainsi nommé n'est pas évalué, ne participe pas au cours.

Stages ou Ateliers

Au cours d'une année scolaire, le conservatoire peut proposer des stages ou ateliers avec des artistes en résidence, partenaires ou établissements. Ils suivent les orientations du conseil pédagogique.

Les ateliers et stages sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et le parcours artistique accompli. Cependant la direction se réserve le droit de limiter le nombre de participants afin que chacun profite des enseignements prodigués par l'artiste ou la compagnie invités.

Chaque participation à une action pédagogique sera mentionnée dans le dossier de l'élève et participera à son évaluation dans le cadre du contrôle continu.

Parcours Adultes

Ce parcours s'adresse à toute personne motivée qui souhaite débiter une pratique artistique ou la reprendre après une période d'interruption plus ou moins longue.

Un élève devenu majeur et souhaitant intégrer ce dispositif devra justifier son niveau de formation musicale par la présentation d'une copie de son diplôme de fin de deuxième cycle.

La définition d'un projet personnel devra être établie et la durée nécessaire à sa réalisation définie. L'engagement de l'élève durant la première année déterminera la poursuite ou l'arrêt du parcours après avis de l'équipe pédagogique du conservatoire. Toute évaluation peut se dérouler devant un jury constitué du conseil pédagogique et du professeur référent ou devant un public lors d'un concert ou spectacle. À l'issue de cette année probatoire, l'élève, s'il est autorisé à poursuivre, bénéficiera d'un cycle de quatre années de formation. Selon le niveau atteint, et en accord avec le professeur, il lui sera possible d'envisager la présentation à un examen de fin de cycle. Tout élève refusant de se présenter à un examen demandé renonce de fait à toute possibilité de poursuivre ses études au sein de l'établissement.

Le présent règlement des études ne fait pas état de toutes les particularités propres à chaque discipline.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES THÉÂTRALES

SCHEMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES							
	ÉVEIL - INITIATION	CYCLE 1		CYCLE 2		CYCLE 3	
			Durée: 3 à 5 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 3 à 5 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BEM)	Durée: 2 à 4 ans
MUSIQUE	Optionnel: durée 1 à 2 ans	Durée: 2 à 4 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du brevet d'études chorégraphiques (BEC)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
DANSE	Optionnel: durée 1 an	Durée: 1 à 3 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 1 à 3 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BET)		

DICISPLINES ENSEIGNÉES

Trois spécialités sont proposées :

- **Musique**
- **Danse**
- **Théâtre**

MUSIQUE :

Départements pédagogiques selon disciplines :

Département	Disciplines
Bois	Hautbois - Flûte traversière - Flûte à bec – Clarinette Saxophone - Basson
Cuivres	Trompette/Cornet - Cor d'harmonie – Trombone – Tuba/Saxhorn/Euphonium
Instruments polyphoniques	Piano – Guitare classique - Harpe
Voix	Chant lyrique – Chant choral
Musiques actuelles - Musiques amplifiées	Chant - Guitare – Guitare basse – Claviers - Batterie
Jazz	Piano – instruments à cordes – Instruments à vents – Guitare – Guitare Basse – Batterie
Érudition – Formation musicale	Culture musicale (Analyse et histoire de la musique) – Éveil musical – Parcours découverte – Éveil – Formation musicale
Pratique collectives	Ensembles - orchestres (détail ci-dessous) – Chant choral
Ensembles dirigés	Ensemble de flûtes – Ensemble de clarinettes – Ensemble de saxophones – Ensemble de guitares – Ensemble de harpes – Ensemble de violoncelles - Ensembles instrumentaux à cordes – Orchestres à cordes - Orchestres d'harmonie – Ensemble de percussions – Ensemble Jazz – Big Band
Ensembles non dirigés	Musique de chambre (toutes esthétiques) – Petites formations Musiques actuelles ou jazz
Arts scéniques	Informatique musicale – Musique Assistée par Ordinateur – Création musicale – Captation audio et vidéo – Régie son et lumière

DANSE :

Trois esthétiques chorégraphiques sont proposées :

- Classique
- Contemporaine
- Jazz

Il convient d'ajouter des disciplines théoriques :

Formation musicale danseur – Culture chorégraphique – Théâtre (en option)

Des stages ou formations d'autres esthétiques chorégraphiques peuvent être proposés durant l'année scolaire.

THÉÂTRE :

Cursus unique proposé en théâtre avec approche de l'ensemble des techniques du théâtre

- Texte – improvisation – transversalité inter-discipline : musique, danse...

L'enseignant principal d'un élève veille à une cohérence de son cursus en concertation avec le coordinateur de département et la direction notamment en ce qui concerne les pratiques collectives.

ÉVEIL – INITIATION

Objectifs :

Dès l'âge de cinq ans, les enfants peuvent participer de façon hebdomadaire à une séance d'éveil musical. Les activités sensorielles, corporelles et vocales qui s'y déroulent privilégient le développement de la sensibilité du jeune enfant.

Elles ont aussi pour but d'aiguiser sa curiosité, de favoriser l'acquisition d'un vocabulaire adapté, de former le plus tôt possible son oreille et de développer son imaginaire.

Tout au long de cette phase d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée et la notion de jeu omniprésente. La finalité de l'éveil est de favoriser les conditions qui peuvent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

L'évaluation pour cette activité n'est pas formalisée.

Tableau récapitulatif :

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE - DANSE		THÉÂTRE
Éveil musical, corporel et sensoriel			
GSM	Éveil artistique adapté au rythme de l'enfant et à son évolution : 45 minutes		
INITIATION			
	MUSIQUE	DANSE	
CP	Éveil 2 : Parcours découverte	Initiation : 0h45	
CE1	Initiation instrumentale	Initiation : 1h00	
6ème			Initiation

La découverte instrumentale ou « Parcours découverte » :

Objectifs :

Cette activité n'est pas un enseignement ni même un pré-enseignement mais bel et bien un temps donné à l'enfant pour que son choix d'orientation futur soit fondé sur une expérience vécue.

Il a pour but d'aider l'enfant dans le choix d'un instrument. Beaucoup n'ont eu l'occasion de voir, d'entendre et de toucher les divers instruments proposés et ils s'orientent souvent vers un instrument connu par les membres de leur famille sans réelle appétence pour celui-ci.

Le dispositif permet ainsi à chacun-e de choisir un instrument fait pour lui-elle.

Organisation du parcours découverte :

Les enfants inscrits en deuxième année d'éveil bénéficieront d'un parcours de découverte instrumentale. Tout au long de l'année, par petits groupes de deux ou trois, ils se familiariseront avec plusieurs instruments issus des différentes familles d'instruments.

Les séances sont encadrées par un professeur spécialiste de l'instrument. Elles s'articulent autour de l'expérimentation pratique, de moments d'écoute, de période de jeu collectif...

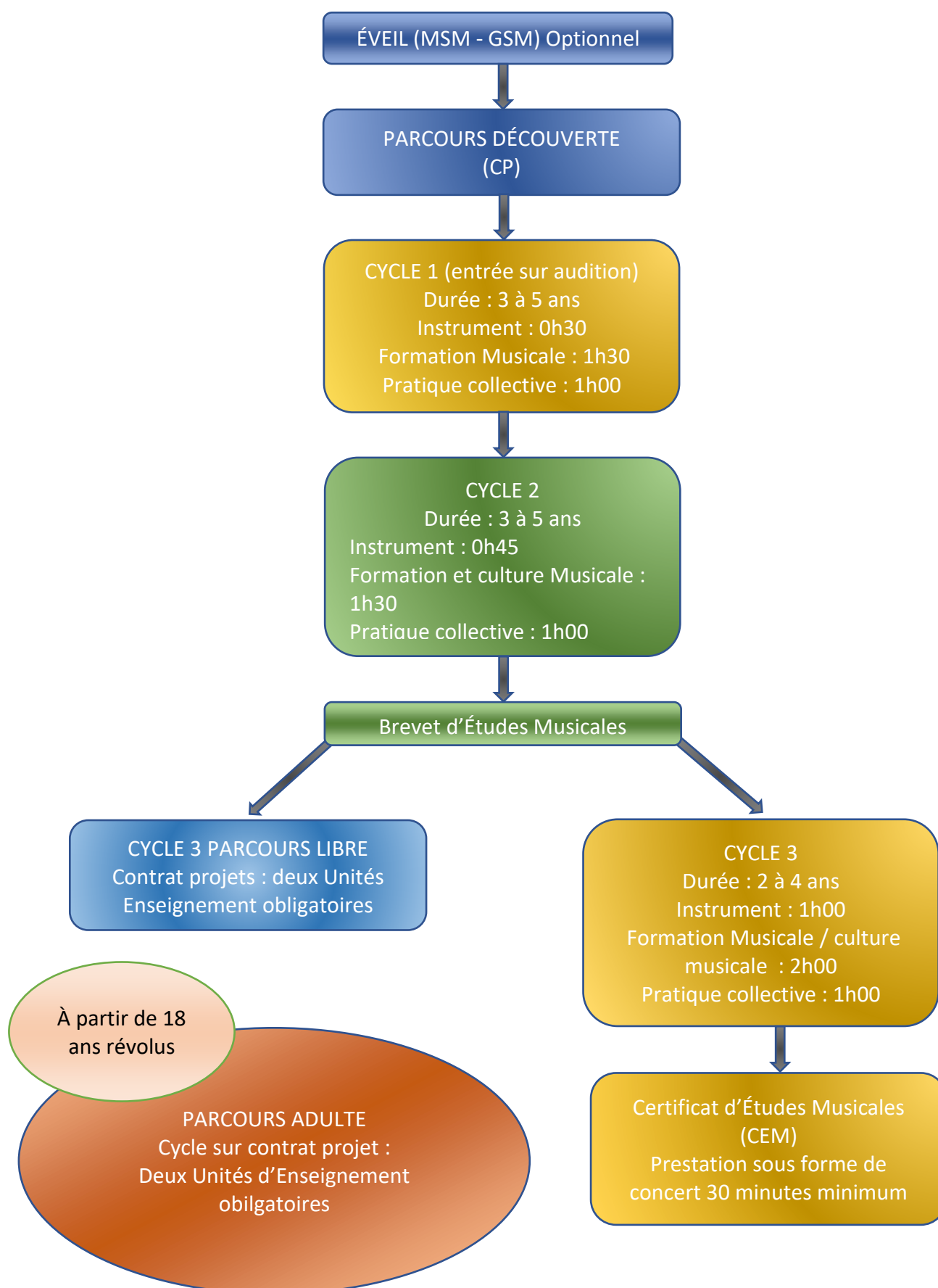
Chaque période de découverte d'un nouvel instrument s'achèvera par une synthèse réalisée par le professeur en présence de l'élève et permettra d'étayer le choix de ce dernier en fin d'année scolaire.

À l'issue de ce parcours, les élèves choisiront trois instruments par ordre de préférence.

Les élèves ayant réalisé l'ensemble du parcours seront prioritaires dans le choix de leur instrument.

L'entrée en premier cycle d'étude instrumentale est généralement précédée d'une ou deux années d'initiation. Cette décision fait l'objet d'une concertation entre le professeur d'instrument, le professeur de formation musicale et la direction de l'établissement.

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES



SPÉCIALITÉS MUSIQUE

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

Objectifs :

Le cursus du conservatoire comprend un ensemble des disciplines indissociables :

- Formation instrumentale
- Formation musicale
- Pratiques collectives

Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire. Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin des différents cycles.

La part occupée par le contrôle continu est majoritaire en premier cycle. Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études. Ce document vise à faire la synthèse notamment de l'assiduité, du comportement en cours, de la qualité du travail fourni et des objectifs atteints. Ces éléments sont mis à disposition du jury externe le jour de l'examen si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire, des bulletins seront adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des présences pour la période considérée y figurera.

Un pré cycle¹ aussi appelé cycle découverte permet aux élèves de CP et à leur famille de comprendre le fonctionnement du conservatoire afin de progresser selon les compétences de chacun.

À la fin du parcours, un choix d'instrument parmi les trois instruments privilégiés et un test d'entrée dans chaque classe d'instrumentale détermineront la continuité du parcours musical de chaque élève. Un élève ayant validé l'ensemble du parcours découverte sera prioritaire dans son choix instrumental et selon les places disponibles.

CYCLE 1 MUSIQUE

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition de premiers repères culturels

- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
Initiation	0h30					
1C1		1h30	1h00	1h00 à 1h30 selon orchestre		
1C2						
1C3						
1C4 voire 1C5						0h45

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres de styles et d'époques différents, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de premier cycle. L'œuvre imposée sera donnée au candidat six semaines avant l'audition ; l'œuvre libre sera travaillée au cours du trimestre précédent l'audition.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos)
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves

- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUE

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle
 - L'appropriation d'un langage musical
 - L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
 - L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
	2C1 2C2 2C3 2C4 voire 2C5	0h45	1h30		1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consigné et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée six semaines au moins avant l'audition et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos) en plus de l'activité de musique de chambre.
- Un examen de formation et culture musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUE

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève	
				Orchestres	Musique de chambre
3C1	1h00	2h00	1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00	
3C2					
3C2 voire 3C4					

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

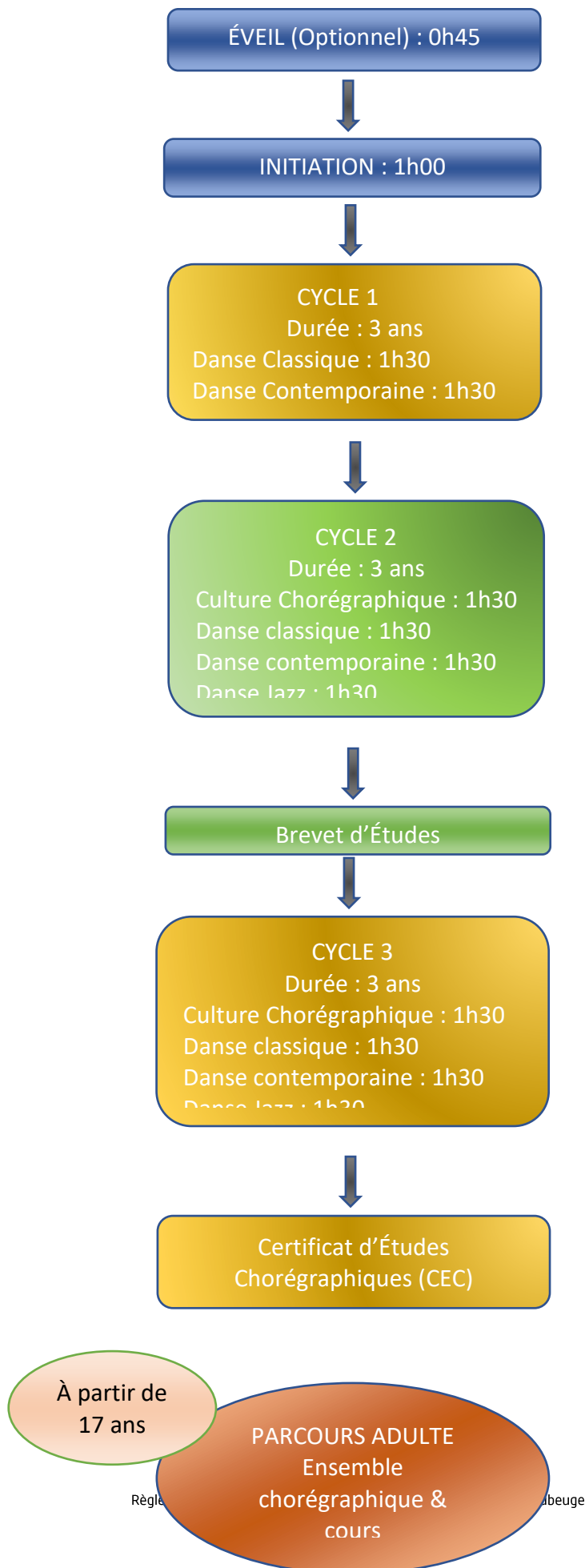
Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



SPÉCIALITÉ DANSE

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective ».

Extrait : « Schéma d'orientation pédagogique de la danse mars 2004 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 DANSE

Objectifs principaux du cycle 1 danse :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :
- Acquisition des éléments techniques de base
- Apprentissage en parallèle de 2 disciplines chorégraphiques (Danse classique et danse contemporaine)
- Appréhension du mouvement dansé en relation avec l'espace, le temps, l'énergie et la musique
- Découverte des œuvres chorégraphiques
- Approfondissement de l'expression artistique

Les élèves peuvent entrer dans le cycle, dont la durée nominale est de 3 ans, à partir du CE1. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables	
		Durée hebdomadaire	
		Danse classique	Danse contemporaine
		Initiation	1h30
1C1			
1C2			
1C3 voire 1C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphiques :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 DANSE

Objectifs principaux du cycle 2 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- L'initiation à l'endurance
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'approche de l'improvisation
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- La pratique du spectateur
- La poursuite de l'apprentissage des deux disciplines (danse classique et danse contemporaine)
- L'approche de la danse Jazz
- La création de liens avec la culture artistique (spectacles - concerts, master class, expositions...)

La durée nominale du cycle 2 est de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
2C1	1h30	1h30	1h30	1h30	
2C2					
2C3 voire 2C4					

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Chorégraphiques (BEC)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 DANSE

Pour accéder au cycle 3 l'élève doit être en possession du BEC

Objectifs principaux du cycle 3 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La capacité à développer un projet artistique et s'intégrer au projet d'un groupe
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse
- Le développement de l'endurance
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines (danse classique, danse contemporaine, danse jazz)
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La pratique du spectateur
- L'approche de la connaissance du corps, et la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- L'approche des répertoires, de l'improvisation de la composition et du rapport danse-musique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
3C1	1h30	1h30	1h30	1h30	
3C2					
3C3 voire 3C4					

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

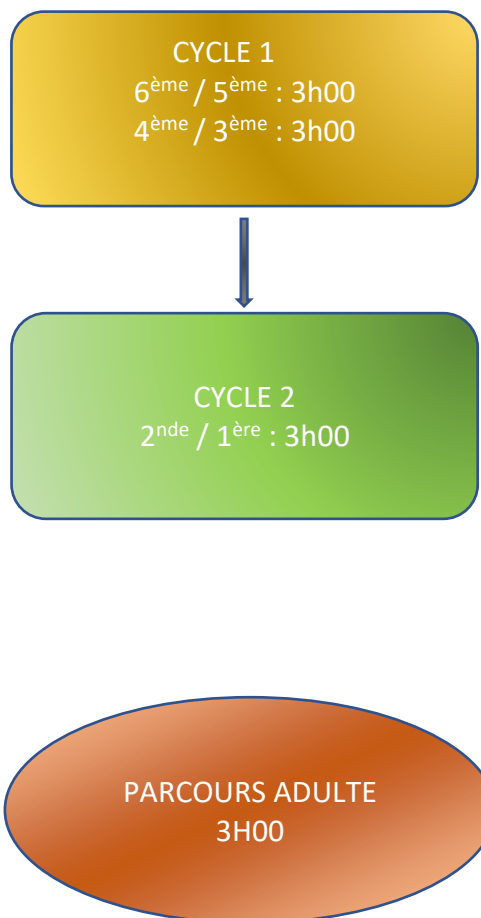
Pour obtenir le C.E.C., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Chorégraphiques** (CEC).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES THÉÂTRE - ART DRAMATIQUE



SPÉCIALITÉ THÉÂTRE

« École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode.

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- Une approche globale du théâtre
- Une formation d'acteur

Son ambition est de transmettre en les réinventant les règles d'un jeu - le théâtre - fondé sur la représentation de la relation de l'homme au monde. »

Extrait : « Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial du théâtre, juillet 2005 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 1 théâtre :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La recherche du placement de la voix
- Les nuances vocales, tonalités, rythme et souffle
- La découverte des exigences du corps théâtral
- La mise en enjeu de la prise de parole
- La prise de conscience de la multitude des possibles avec un même texte

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une attestation de cycle 1
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

CYCLE 2 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 2 théâtre :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève
- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale

- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases de la culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale
- Parcours de spectateur et de rencontres avec différents acteurs lors de master class, résidences d'artistes, spectacles...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le Brevet d'Études Théâtrales (BET), l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3 par l'obtention d'une attestation de cycle 2
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE

CURSUS SPÉCIFIQUES

1. CHANT LYRIQUE

INITIATION CHANT LYRIQUE

L'initiation au chant lyrique s'adresse à tout élève âgé de 13 ans et plus quel que soit son niveau vocal, qui souhaite acquérir les premières notions de technique vocale et de structuration du geste vocal (respiration, posture, tessiture, timbre, résonance)

Objectifs principaux:

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au cycle 1 de chant lyrique

La durée nominale est de 1 à 3 ans maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique. Les cours ont une durée de 30 minutes

CYCLE 1 CHANT LYRIQUE

Le cycle 1 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approche du chant lyrique
- Approche des différentes techniques vocales
- Placement de la voix

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	1C1	0h30	1h00	1h30
	1C2 voire 1C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 CHANT LYRIQUE

Le cycle 2 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approfondissement des acquis du cycle 1
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	2C1	0h45	1h00	1h30
	2C2 voire 2C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
- Un examen de formation musicale

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à un parcours libre avec contrat projets
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 CHANT LYRIQUE

Le cycle 3 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les chanteurs lyriques amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

La durée nominale du cycle 3 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	3C1	1h00	1h00	2h00
	3C2 voire 3C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

2. CULTURE MUSICALE

Les cours de culture musicale comprennent plusieurs modules selon le niveau de l'élève et sont complémentaires aux cours de formation musicale.

L'analyse, l'histoire de la musique, l'écriture, la composition, l'instrumentation, l'orchestration, le commentaire d'écoute donnent un complément de formation nécessaire à la compréhension des œuvres et leurs situations au fil des siècles.

Le temps de cours est d'une heure hebdomadaire en parallèle des cours de formation musicale dès la première année de cycle 2.

Cycle 2 :

Modules	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la musique • Analyse • Commentaire d'écoute 	2C1	1h00
	2C2	
	2C3	
	2C4 voire 2C5	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Cycle 3 :

Modules (complémentaires à ceux du cycle 2)	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Écriture - composition • Analyse • Instrumentation – composition • Base de l'harmonie 	3C1	1h00
	3C2	
	3C3 voire 3C4	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

3. JAZZ

Ateliers d'improvisation

Objectifs principaux :

- La transmission des codes et modes de fonctionnement des musiques jazz et improvisées.
- L'apprentissage des différentes formes et cadres d'expression : forme blues, AABA, AB...
- La gestion des différents tempi : la balade, le medium swing, le up-tempo...
- Travail harmonique sur les différentes cadences types IV I, I IV V, II V I, VI II V I, III VI II V I, les gammes et modes d'improvisation s'y rapportant.
- Travail du phrasé.
- Travail de l'écoute, apprentissage du jeu collectif, imagination, travail du son, des timbres, lâcher prise.

La durée nominale de chacun des trois niveaux de travail est de 0h50. Les ateliers sont ouverts à tous les instrumentistes sur avis des enseignants responsables des ateliers.

Enseignement

Le conservatoire propose aux élèves l'enseignement de la guitare électrique, basse électrique, batterie et piano.

CYCLE 1 JAZZ

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	0h50
	1C2			
	1C3			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 JAZZ

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle

- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier d'improvisation
	3C1	0h45	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation Jazz
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 JAZZ

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

4. MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Liste des instruments possibles :

- Chant
- Guitare
- Guitare basse
- Claviers
- Batterie

Pratique collective :

- L'atelier de pratique collective de musiques actuelles amplifiées

« Le terme de musique actuelle est un terme générique qui englobe les musiques improvisées et jazz, musiques traditionnelles et musiques du monde, la chanson ainsi que toutes les musiques amplifiées ; ce qui ne relève donc pas de la musique classique et du lyrique. »

Les musiques actuelles amplifiées englobent bon nombre de styles musicaux qui ont traversé le XXe siècle et le début du XXIe :

Blues, Rock, Pop-music, Chanson, Reggae, Funk, Rap, Hip hop, Electro.

CYCLE 1 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	1h00
	1C2			
	1C3 voire 1C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	2C1	0h30	1h30	1h00
	2C2			
	2C3 voire 2C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à :
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Brevet d'Études Musicales (BEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre.

L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicales.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales** (CEM).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

5. INFORMATIQUE MUSICALE

L'informatique musicale est une esthétique optionnelle proposée à l'ensemble des élèves du conservatoire.

L'informatique

Loin de prétendre remplacer les instruments conventionnels, les équipements d'informatique musicale ont apporté une approche nouvelle à la pratique et à l'environnement musical, que ce soit en permettant la réalisation de partitions et supports pédagogiques écrits, en servant de support à la création et à l'écriture orchestrales ou en permettant la captation, puis l'édition et la réalisation de documents sonores de qualité.

Découverte des outils informatiques à l'usage des artistes

Le processus de création est souvent complexe et sinueux. Si l'objectif final s'organise rapidement dans la pensée de la personne en situation de création, l'utilisation d'outils de communication, d'assistance à la réalisation reste souvent étrangère à de nombreux artistes.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir, comprendre et exploiter au premier niveau les outils d'informatiques utiles pour l'exploitation dans le cadre d'une prestation artistique et sa communication.
- Approche des domaines dans lesquels l'informatique peut apporter une aide réelle dans la démarche créatrice susceptible de favoriser la communication de l'artiste.

La création et la réalisation de documents sonores originaux

Les outils informatiques permettent dorénavant de réaliser en toute sécurité, des « régies audio » performantes pour le spectacle vivant. Le cours a comme objectif d'accompagner l'optimisation de l'équipement informatique et de diffusion sonore ainsi que de mettre en évidence les techniques de création sonore artistique, d'automatisation et de gestion sonore utilisables en spectacle vivant.

Objectifs pédagogiques

- Fonctionnement organologique des instruments de musique en vue d'optimiser les techniques de prise de son en spectacle
- Déterminer des choix techniques et esthétiques conformes aux attentes des musiciens

Exploiter les équipements audios en projet-studio.

Avec les technologies numériques, les équipements d'enregistrement, traitement et finalisation de documents audio sont devenus facilement accessibles en terme. Cependant, leur utilisation suppose une somme de connaissances importante, tant pour la manipulation que pour les traitements affectés au signal.

Objectifs pédagogiques

- Permettre la compréhension des fonctionnalités afin de permettre la correspondance entre technicité et besoin artistique
- Apprendre les fonctionnements et exploiter au premier niveau les équipements audios en home-studio ou projet-studio
- Analyser les principes d'une installation pratique à utiliser et comment réaliser les choix d'équipements techniques appropriés.

Enregistrement, édition, mixage et mastering

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre des routines d'utilisation destinées à optimiser le traitement sonore, principalement dans le domaine du nettoyage sonore préliminaire à la finalisation d'un document

Masteriser un projet musical.

Dans une démarche de préproduction ou d'autoproduction, l'étape du mixage et surtout du mastering, est fondamentale afin de restituer un document sonore conforme aux critères esthétiques.

Objectifs pédagogiques

- Définir les objectifs du mixage et du mastering.
- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils spécifiques de traitement du signal, afin d'acquérir la méthodologie utile à la gestion d'une prestation de mastering.
- Connaître les caractéristiques des différents supports utilisés pour le master
- Définir le rôle de l'étape « mixage », puis des opérations de « mastering »
- Comprendre la manière de gérer le mixage, afin de produire un master de qualité.

Composer en Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Les équipements d'informatique musicale sont devenus indispensables dans la démarche d'enregistrement musical.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir et expérimenter les techniques de composition sur un équipement d'informatique musicale
- Découvrir les outils disponibles et les conditions de leur exploitation, afin de conserver comme objectif principal une démarche de créativité artistique

Régie son – lumière - plateau

Ce module intitulé « régie des arts de la scène » est une extension aux métiers artistiques. Il détermine les missions dévolues aux personnes travaillant sur les scènes de spectacle

Objectifs pédagogiques

- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils, son et lumière
- Connaitre les spécificités techniques des différents matériels utilisés
- Savoir éditer un support technique selon l'espace scénique à traiter
- Être force proposition dans le choix des matériels
- Notions du métier de régisseur

La durée nominale d'un cycle est de 3 à 5 ans à raison d'une heure hebdomadaire.

Une mise en situation pourra être demandée pour toute prestation, spectacle, concert du conservatoire ou partenaire dans et hors les murs.

6. MUSIQUE DE CHAMBRE

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la musique de chambre permet l'interprétation d'un répertoire très vaste par un effectif instrumental restreint et non dirigé : duo, trio, quatuor, quintette...

Ces rencontres entre des élèves de classes instrumentales différentes, représentent les fondements de leur pratique future.

La musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens. Elle développe les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, l'analyse, l'autocritique, la découverte des familles d'instruments par le métissage en roulement des ensembles, la réactivité, l'approfondissement de la notion d'interprétation, le partage, l'intergénération et le tissage de liens humains forts et enrichissants.

L'enseignement fait partie intégrante de l'enseignement artistique proposé par le conservatoire. Tout élève instrumentiste de cycle 2 participera au cours de musique de chambre sur proposition de son enseignant référent.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

7. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Ce nouveau texte vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie. »

Faire entrer le handicap dans un conservatoire est une grande chance.

Cela permet de constater qu'au-delà de nos habituelles évaluations, la pratique artistique permet aux élèves de développer bien plus de compétences dont nous n'avons pas conscience. Aux enseignants, de réfléchir pour créer un programme éducatif sur la durée. Nous devons collaborer avec différents corps de métiers afin d'apprendre tout le langage médico-technique : des médecins, des orthophonistes, des psychiatres ou des psychologues, des centres comme les centres de ressources autisme (CRA), des ergothérapeutes etc. C'est avec eux qu'il est possible de créer du lien et de la cohérence, dans une démarche commune, en utilisant des supports différents.

Le conservatoire Marie-Alexandre Guénin travaille à une acceptation de tous par tous quelle que soit sa différence. Un référent handicap réalise un lien entre les familles, les enseignants et les différentes structures partenaires (IME...) pour garantir l'émancipation de tous. Un psychologue expert de l'établissement pourra, sur demande d'un enseignant et après accord de la famille, dresser un bilan sur les aptitudes de l'élève rencontrant des difficultés d'apprentissage et ainsi proposer un planning de travail adapté.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire en musique, danse et théâtre sans discrimination et intégreront les classes comme tout un chacun. Le mode d'évaluation sera quant à lui adapté. La notion de cycle est réalisée selon l'évolution de l'élève.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE (CHAM, CHAD, CHAT)

Les classes CHAM CHAD et CHAT sont des classes qui permettent aux élèves novices ou confirmés désireux de concilier un enseignement artistique de qualité avec une scolarité conforme aux exigences des programmes officiels de l'éducation nationale.

Elles s'adressent aux élèves de 6^{ème} à la 3^{ème} des collèges partenaires : Vauban et Notre Dame de Grace.

Les élèves désirants entrer dans une classe à horaires aménagés, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un entretien d'aptitude ayant pour but d'évaluer principalement leur motivation. Ceux-ci ont lieu au cours du troisième trimestre de l'année scolaire précédente. Aucun élève n'est dispensé de ce test, y compris ceux qui auraient déjà été intégrés dans un cursus Classes à Horaires Aménagés d'un autre établissement d'enseignement artistique.

Le fonctionnement général des CHAM se réfère aux textes officiels publiés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication.

Les CHAM permettent de :

- Développer l'autonomie des élèves et une identité culturelle par la pratique musicale.
- Favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves musiciens scolarisés dans l'établissement scolaire et inscrits dans la structure musicale du partenaire.

Les classes à horaires aménagés musique, danse, théâtre (CHAM, CHAD, CHAT)

permettront aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales, chorégraphiques et théâtrales particulièrement affirmées. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respectera cette double finalité.

Par ailleurs, ces classes n'auront pas pour effet de réduire le nombre d'heures d'enseignement de musique pour les élèves non concernés par ces classes. Conformément au respect des rythmes scolaires, ces classes à horaires aménagés bénéficieront d'un emploi du temps organisé spécifiquement. Il est adapté afin de ne pas être surchargé excessivement, les allègements possibles sont décrits dans le Bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2006.

L'enseignement musical hebdomadaire dispensé selon le niveau de l'élève est constitué de deux volets qui doivent être mis en relation :

- L'éducation musicale générale et technique dispensée par le professeur de collège d'une durée de 2 heures.
- La pratique vocale collective dispensée par un professeur du conservatoire d'une durée de 1 heure.
- Les pratiques instrumentales individuelles dispensées par les professeurs du conservatoire d'un minimum de 30min à 1h en cours individuel ou collectif.
- Les pratiques instrumentales collectives et la Formation Musicale dispensées par les professeurs du conservatoire d'une durée de 1 à 3 heures.

LE « HORS CURCUS » OU PARCOURS LIBRE

Seul un élève ayant obtenu une attestation de fin de cycle 2 peut prétendre à entrer en parcours libre.

L'élève inscrit dans ce type de formation est tenu d'élaborer un projet artistique qu'il mènera à bien durant les trois ou quatre années accordées. Cependant, dans l'optique de favoriser son intégration dans la pratique artistique en amateur, une participation aux activités de pratiques collectives du C.R.C. sera exigée.

Des passerelles existent entre le cycle 3 diplômant et le Hors cycle. Chaque élève peut les utiliser sous couvert d'une motivation suffisante.

L'évaluation prendra la forme d'une prestation publique chaque année.